

Projet de parc agrivoltaïque sur la commune de Rebourguil (12)

Pré-diagnostic

REVISIONS

Version	Date	Auteurs / Vérificateur	Description
V0	01/12/2025	BKM – P. MENARD	Création du document
V1	12/05/2026	BKM – P. MENARD	Version provisoire complète du pré-diagnostic
V2	08/06/2026	BKM – P. MENARD	Version définitive du pré-diagnostic

SOMMAIRE

SOMMAIRE	- 3 -
TABLE DES FIGURES.....	- 5 -
TABLE DES TABLEAUX.....	- 5 -
1. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL	- 6 -
1.1. LOCALISATION DE L'AIRE D'ETUDE	- 6 -
1.2. MILIEUX NATURELS	- 10 -
1.2.1. <i>Les inventaires patrimoniaux et les protections du milieu naturels</i>	- 10 -
1.2.1.1. Liste des sites inventoriés et protégés	- 10 -
1.2.1.2. Les inventaires patrimoniaux du milieu naturel	- 10 -
1.2.1.3. Les protections réglementaires	- 12 -
1.2.1.4. Les protections contractuelles	- 12 -
1.2.1.5. Les protections par maîtrise foncière.....	- 13 -
1.2.1.6. Les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité	- 14 -
1.2.1.7. Conclusion : Situation des aires d'étude par rapport aux périmètres d'inventaires et aux zonages de protection - 14 -	
1.2.2. <i>La trame verte et bleue</i>	- 17 -
1.2.2.1. Principe et définition	- 17 -
1.2.2.2. Trame verte et bleue et SRADDET	- 18 -
1.2.3. <i>Les zones humides référencées</i>	- 20 -
1.2.3.1. Atlas des zones humides du bassin Adour-Garonne.....	- 20 -
1.2.3.2. Cartographie nationale des milieux humides	- 20 -
1.2.4. <i>Analyse écologique</i>	- 22 -
1.2.4.1. Habitats naturels et flore.....	- 22 -
a. Les habitats naturels et anthropiques	- 22 -
b. La flore	- 28 -
➤ Flore patrimoniale	- 28 -
➤ Flore envahissante	- 29 -
1.2.4.2. Zones humides	- 30 -
1.2.4.3. Faune.....	- 32 -
a. Mammifères terrestres et semi-aquatiques.....	- 32 -
b. Les chiroptères	- 34 -
c. Les oiseaux	- 35 -
➤ Les oiseaux hivernants et migrateurs.....	- 35 -
➤ Les oiseaux nicheurs.....	- 37 -
d. Les amphibiens.....	- 40 -
e. Les reptiles	- 41 -
f. Les insectes	- 43 -
➤ Les lépidoptères rhopalocères	- 43 -
➤ Les odonates	- 44 -
➤ Les coléoptères	- 45 -
1.2.5. <i>Synthèse des enjeux du milieu naturel</i>	- 47 -
1.3. LA RESSOURCE EN EAU	- 49 -
1.3.1. <i>Les eaux souterraines</i>	- 49 -
1.3.2. <i>Les eaux superficielles</i>	- 49 -
1.3.3. <i>Les captages d'eau potable</i>	- 51 -
1.3.4. <i>Synthèse des enjeux de la ressource en eau</i>	- 51 -
1.4. MILIEU HUMAIN	- 51 -
1.4.1. <i>Habitat, équipement</i>	- 51 -
1.4.2. <i>Activités économiques et récréatives</i>	- 52 -
1.4.3. <i>Urbanisme</i>	- 53 -
1.4.1. <i>Synthèse des enjeux liés au milieu humain</i>	- 56 -

1.5.	RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	- 57 -
1.5.1.	<i>Risque d'inondation par débordement de cours d'eau</i>	- 57 -
1.5.2.	<i>Risque d'inondation par remontée de nappe</i>	- 57 -
1.5.3.	<i>Risques de mouvements de terrain</i>	- 59 -
1.5.3.1.	Exposition au retrait-gonflement des argiles	- 59 -
1.5.3.2.	Mouvements de terrain (glissements, effondrements de cavités...)	- 59 -
1.5.4.	<i>Risque sismique</i>	- 61 -
1.5.5.	<i>Risque de feu de forêt</i>	- 61 -
1.5.6.	<i>Risques climatiques</i>	- 62 -
1.5.7.	<i>Risque lié au radon</i>	- 63 -
1.5.8.	<i>Risque industriel</i>	- 63 -
1.5.9.	<i>Synthèse des enjeux liés aux risques naturels et technologiques</i>	- 64 -
1.6.	PAYSAGE ET DES PATRIMOINES	- 65 -
1.6.1.	<i>Paysage</i>	- 65 -
1.6.2.	<i>Synthèse des enjeux liés au paysage et au patrimoine</i>	- 66 -
2.	IMPACTS POTENTIELS DU PROJET	68
2.1.	IMPACTS DU PROJET	68
2.1.1.	<i>Impacts sur les zonages du milieu naturel</i>	68
2.1.2.	<i>Impacts sur la trame verte et bleue</i>	68
2.1.3.	<i>Impacts et mesures sur le milieu naturel</i>	69
3.	MESURES ENVIRONNEMENTALES	72
3.1.	LES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION EN PHASE DE CONSTRUCTION	72
3.1.1.	<i>Mesures d'évitement</i>	72
	ME1 : Redéfinition des caractéristiques du projet en fonction des enjeux écologiques	72
	ME2 : Redéfinition des caractéristiques du projet : choix des zones de dépôt	72
3.1.2.	<i>Mesures de réduction</i>	72
	MR1 : Respect des périodes sensibles pour la faune	72
	MR2 : Balisage préventif et mise en défens des zones sensibles	73
	MR3 : Respect des zones sensibles et de l'emprise du chantier	73
	MR4 : Procédure de lutte contre les pollutions accidentelles	73
	MR5 : Gestion des espèces exotiques envahissantes	73
3.2.	LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	74
	MA 1 : Suivi du chantier par un écologue	74
4.	ANNEXES	- 75 -
4.1.	RELEVÉS FAUNISTIQUES	- 75 -

TABLE DES FIGURES

Figure 1. Représentation schématique des composantes de la Trame verte et bleue (source : ALLAG-DHUISME et al., 2010)	- 17 -
Figure 2. Etat des lieux 2025 de la masse d'eau des Grès, pélites et conglomérats permo-triasiques du bassin de Saint-Affrique et rougier de Camarès (Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne, 2025).....	- 49 -
Figure 3. Etat des lieux 2025 de la masse d'eau de la Grele rouge (Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne, 2025)	- 50 -
Figure 4. Captages d'eau potable et périmètres de protection (Source : carto.atlasante.fr)	- 51 -
Figure 5. Cultures déclarées à la PAC en 2024 (Source : RPG 2024)	- 52 -
Figure 6. "Chemin faisant, tot camin fasent"	- 53 -
Figure 7. Extrait de l'atlas du schéma de développement des énergies renouvelable (Source : DOO du SCoT des Grands Causses)	- 54 -
Figure 8. Extrait du PLUi Monts, Rance et Rougier sur la commune de Rebourguil (Source : PLUi, règlement graphique).....	- 55 -
Figure 9. Sensibilité au phénomène de remontée de nappe	- 58 -
Figure 10. Exposition au retrait- gonflement des argiles	- 60 -
Figure 11. Zonage sismique de la France.....	- 61 -
Figure 12. Les entités paysagères de l'Aveyron (Source : Atlas des paysages de l'Aveyron, 2011)	- 65 -

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1. Liste des périmètres réglementaires et inventaires situés à proximité du projet.....	- 10 -
Tableau 2 : Niveaux d'enjeux de l'espèce végétale patrimoniale	28
Tableau 3. Niveaux d'enjeux et statuts des mammifères patrimoniaux	- 33 -
Tableau 4. Niveaux d'enjeux et statuts des oiseaux hivernants et migrateurs patrimoniaux.....	- 36 -
Tableau 5. Niveaux d'enjeux et statuts des oiseaux nicheurs patrimoniaux	- 39 -
Tableau 6. Niveaux d'enjeux et statuts des mammifères patrimoniaux	- 41 -
Tableau 7. Niveaux d'enjeux et statuts des reptiles patrimoniaux	- 42 -

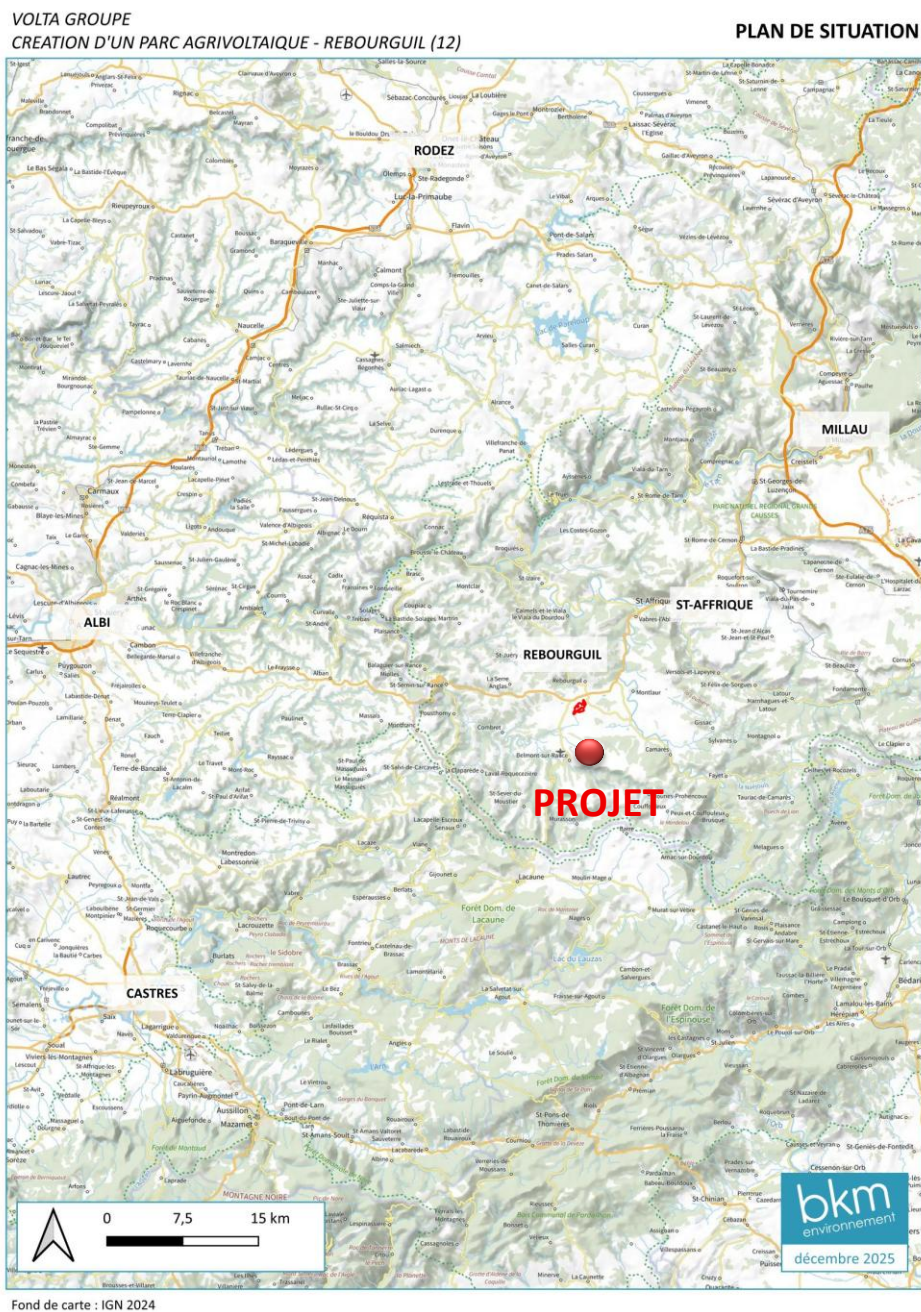
TABLE DES CARTES

Carte 1. Situation du projet.....	- 6 -
Carte 2. Localisation des aires d'étude	- 8 -
Carte 3. Aires d'étude immédiate et rapprochée	- 9 -
Carte 4. Périmètres d'inventaires du patrimoine naturel	- 15 -
Carte 5. Périmètres de protection du patrimoine naturel	- 16 -
Carte 6. Trame verte et bleue du SRADDET Occitanie	- 19 -
Carte 7. Habitats naturels et anthropiques.....	- 27 -
Carte 8. Flore patrimoniale.....	- 31 -
Carte 9. Faune patrimoniale.....	- 46 -
Carte 10. Synthèse des enjeux écologiques.....	- 48 -

1. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

1.1. LOCALISATION DE L'AIRE D'ETUDE

Le projet est localisé sur la commune de Rebourguil, dans le département de l'Aveyron, à environ 37 km au sud-ouest de Millau.



Carte 1. Situation du projet

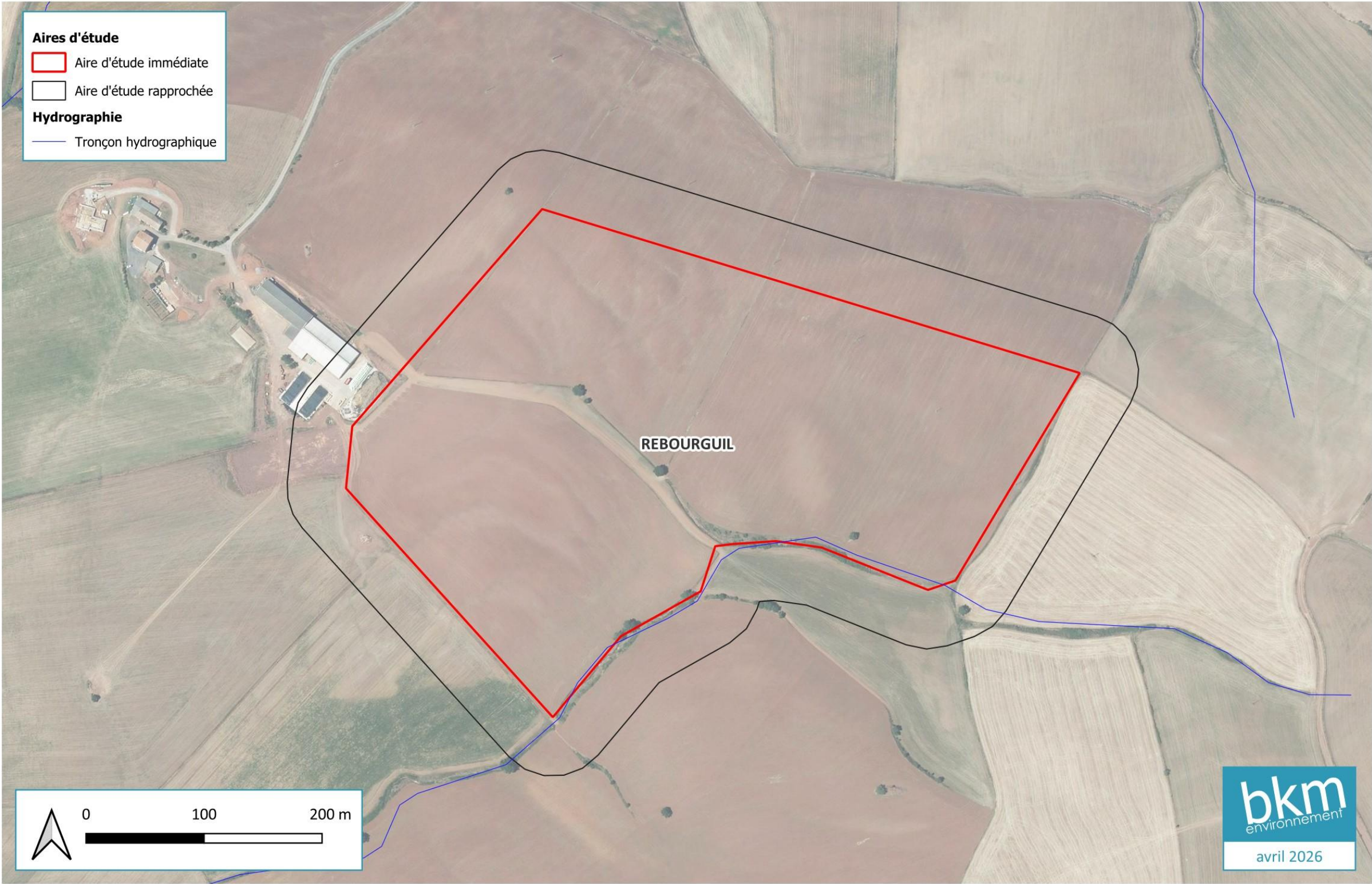
Trois aires d'étude ont été définies dans le cadre du projet :

- Aire d'étude immédiate : elle correspond à l'emprise du projet ou zone d'implantation potentielle. Des prospections plus poussées sont réalisées dans cette zone concernant les habitats naturels, la flore et la faune, en particulier les groupes ayant un pouvoir de dispersion limité (insectes, amphibiens). Sa surface est d'environ 14,5 ha ;
- Aire d'étude rapprochée : un tampon de 50 mètres est établi autour de l'emprise du projet. Cette aire d'étude est principalement utilisée pour les prospections relatives aux groupes de faune ayant une capacité de dispersion importante (mammifères, chiroptères et oiseaux).
- Aire d'étude éloignée : elle correspond à un tampon allant jusqu'à 5 km autour de l'emprise du projet. Cette aire d'étude prend en compte le projet dans une entité écologique plus vaste.



Fond de carte : BD ORTHO® 2022

Carte 2. Localisation des aires d'étude



Carte 3. Aires d'étude immédiate et rapprochée

1.2. MILIEUX NATURELS

1.2.1. Les inventaires patrimoniaux et les protections du milieu naturels

1.2.1.1. Liste des sites inventoriés et protégés

Le tableau ci-dessous récapitule les inventaires et zonages de protection compris dans l'aire d'étude éloignée :

Sites concernés		Distance minimale à l'aire d'étude immédiate
Inventaires du milieu naturel		
ZNIEFF ¹ de type I	Ravins autour de Campalviès	5,15 km à l'est
	Coteaux de Peyre Gendre	3,95 km au sud-ouest
	Rougiers de Verrières	125,7 m à l'est
ZNIEFF de type II	Vallée du Rance	5,1 km au sud-ouest
	Rougier de Camarès	Dans l'AEI
Protection contractuelle		
PNR (Parc Naturel Régional)	Grands Causses	Dans l'AEI
Protection par maîtrise foncière		
ENS (Espace Naturel Sensible)	Bordure Dourdou	4,6 km à l'est

Tableau 1. Liste des périmètres réglementaires et inventaires situés à proximité du projet

1.2.1.2. Les inventaires patrimoniaux du milieu naturel

Il s'agit d'outils de connaissance du patrimoine naturel. Bien que n'ayant pas de portée réglementaire directe, ils ont le caractère d'un inventaire scientifique et constituent un élément d'expertise à prendre en compte.

Les ZNIEFF sont des zones dont l'intérêt biologique repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence de plantes ou d'animaux rares et menacés. Bien que n'ayant pas de portée réglementaire directe, les ZNIEFF ont le caractère d'un inventaire scientifique et constituent un

¹ Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

élément d'expertise à prendre en compte. Elles abritent obligatoirement une ou des espèces dites « déterminantes », définies parmi les plus remarquables et les plus menacées du territoire régional, dont la présence justifie l'intérêt écologique de la zone.

Les ZNIEFF de type 2 correspondent à des grands ensembles naturels riches ou peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes.

Les ZNIEFF de type 1 sont des sites particuliers généralement de taille plus réduite qui présentent un très fort enjeu de préservation lié à la présence d'habitats et/ou d'espèces rares.

Les périmètres situés à proximité immédiate du projet sont décrits ci-après :

▪ **ZNIEFF de type I (n°730030036) « Ravins autour de Campalviès »**

Cette ZNIEFF de 920 ha est essentiellement constituée de milieux très ouverts situés dans une zone à influence méditerranéenne (pelouses, prairies et rocailles sèches). Cela permet la présence d'une flore et d'une faune caractéristiques et peu communes dans le département de l'Aveyron. De nombreuses espèces végétales protégées ont été recensées (dont *Gagea saxatilis* et *Parentucellia latifolia*) ainsi que des espèces végétales rares (dont *Fumaria parviflora* et *Silene nocturna*). Les landes à fruticées et les haies permettent la reproduction de la Fauvette orphée (*Sylvia hortensis*), espèce peu commune en Aveyron. La Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*) est également régulièrement observée sur le site ainsi que des espèces de reptiles peu communes dans le département (Lézard ocellé). Les milieux ouverts sont également favorables à un criquet peu commun dans ces zones de pelouses sèches : l'OEdipode aigue-marine (*Sphingonotus caeruleus caeruleus*).

▪ **ZNIEFF de type I (n° 730030023) « Coteaux de Peyre Gendre »**

Cette ZNIEFF de 77 ha est une zone de coteaux rocaillieux secs avec une géologie de grès rouges permien formant des sols neutres à localement acidifiés. Elle présente une végétation thermophile dominante, notamment des forêts de chêne pubescent, des maquis à cistes et des pelouses calcicoles et silicicoles. Plusieurs espèces végétales rares et localisées y sont présentes, telles que la Trigonelle de Montpellier, la Germandrée tomenteuse, le Trèfle hérissé et le Poirier à feuilles d'amandier. La faune se caractérise par la présence du lézard ocellé, une espèce protégée et menacée, qui trouve dans cette zone des habitats ouverts et rocaillieux indispensables à sa survie. Ce site est particulièrement précieux pour la conservation de ces habitats et espèces face à la fragmentation et à la reconquête forestière des milieux ouverts.

▪ **ZNIEFF de type I (n°730011138) « Rougiers de Verrières »**

Cette ZNIEFF de 1437 ha est un secteur préservé à fort intérêt paysager dans le bassin des Rougiers de Camarès (pélites rouges détritiques, pH variable). Elle abrite une flore diversifiée à tendance méditerranéenne, riche en communautés annuelles et pelouses sèches (Xerobromion), comprenant des espèces remarquables telles que *Taeniatherum caput-medusae*, *Aegilops triuncialis* (rare Midi-Pyrénées), *Astragalus hamosus*, *Linaria simplex*, *Teucrium polium* et *Orchis provincialis*. La faune est exceptionnelle avec la présence de la Chevêche d'Athéna, du Busard cendré, de diverses pies-grièches

méridionales, des rapaces comme l'Aigle botté et le Milan noir, ainsi que des reptiles et amphibiens tels que la Coronelle girondine, le Lézard ocellé et l'Alyte accoucheur.

▪ **ZNIEFF de type II (n°730011132) « Vallée du Rance »**

Cette ZNIEFF de 2781 ha comprend des massifs forestiers de feuillus (chênes, châtaigniers, hêtres) et des résineux, ainsi qu'une mosaïque d'habitats ouverts agricoles et landicoles, avec des zones rocheuses escarpées. La flore est riche avec de nombreuses espèces rares dans l'Aveyron, telles que l'Hélianthème tacheté, le Muflier asaret, le Cheilanthes de Tineo, la Bruyère arborescente et l'Ornithope comprimé. On trouve aussi des espèces remarquables comme la Mousse-fleurie, la Gastridie et le Myosotis de Balbis. La faune est notable par la présence de rapaces peu communs (Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc), du Lézard catalan, du Putois d'Europe, d'une colonie de Petit Rhinolophe, et la Vandoise rostrée, poisson déterminant. Ce site est essentiel pour la conservation de ses habitats variés et espèces rares.

▪ **La ZNIEFF de type II (n° 730030111) « Rougier de Camarès »**

Cette vaste ZNIEFF de 56 713 ha couvre les bassins de Camarès et du Rance en Aveyron, avec des milieux variés : collines ravinées, prairies, pelouses, landes et forêts mixtes. Le climat mêle influences méditerranéennes et montagnardes. La flore compte plusieurs espèces protégées comme la Gagée des rochers (*Gagea saxatilis*), l'Épilobe de Dodoens et le Trèfle à fleurs blanchâtres. Des plantes rares telles que l'Adonis d'été, l'Ail rose et le Trèfle hérissé sont également présentes. La faune inclut des rapaces (busards Saint-Martin et cendré), plusieurs oiseaux typiques des milieux ouverts et des reptiles comme le Lézard ocellé. Les cours d'eau abritent la Vandoise rostrée et d'autres espèces protégées. Une colonie de Petit Rhinolophe est aussi présente.

La ZIP est entièrement située à l'intérieur de cette vaste ZNIEFF.

1.2.1.3. Les protections réglementaires

Ces aires protégées ont un statut de protection forte. Elles sont créées par des arrêtés préfectoraux ou ministériels ou par délibération du Conseil Régional. Elles font l'objet d'une réglementation stricte de protection de la flore, de la faune et des écosystèmes. Il s'agit par exemple des réserves naturelles nationales et régionales, du « cœur » des parcs nationaux, des arrêtés de protection de biotope...

Le projet n'est concerné par aucun périmètre de protection règlementaire.

1.2.1.4. Les protections contractuelles

La protection contractuelle consiste à encadrer les usages d'un espace naturel par contrat ou charte soit avec le propriétaire ou les ayants droit, soit avec des partenaires privés ou publics. Cette modalité

se décline dans les sites Natura 2000 avec des contrats ou des chartes Natura 2000, ainsi que dans les Parcs Naturels Régionaux (PNR) où les communes adhèrent à la charte du parc.

Le réseau Natura 2000 est destiné à assurer un tissu cohérent d'espaces protégés visant à maintenir la biodiversité des habitats naturels et des espèces sauvages sur le territoire européen. Il doit aussi contribuer à la mise en œuvre d'un développement durable conciliant les exigences écologiques des habitats et des espèces, avec les exigences économiques, sociales, et culturelles locales.

Les sites sont désignés au titre de la Directive Oiseaux de 1979 : les Zones de Protection Spéciale (ZPS), d'autres au titre de la Directive Habitats Faune Flore de 1992 : les Zones spéciales de Conservation (ZSC).

Aucune zone Natura 2000 n'est présent dans ou à proximité de l'aire d'étude.

Celle-ci est en revanche entièrement située à l'intérieur du Parc Naturel Régional des Grands Causses.

- **Parc Naturel Régional (FR8000014) « Grands Causses »**

Le Parc Naturel Régional des « Grands Causses » s'étend sur environ 327 000 hectares dans le sud-est de l'Aveyron et regroupe une mosaïque de paysages variés, comprenant de vastes plateaux calcaires, des vallées escarpées, des milieux karstiques, ainsi que des zones agricoles et forestières. Ce parc est le troisième plus grand de France et constitue un territoire riche en biodiversité, notamment grâce à ses milieux naturels préservés façonnés par une longue tradition d'agropastoralisme. Il abrite plus de 1 500 espèces végétales dont de nombreuses orchidées, ainsi qu'une faune diverse incluant rapaces, vautours et mammifères comme le cheval de Przewalski. Le patrimoine culturel est aussi remarquable avec des dolmens, châteaux et grottes naturelles. Le parc est reconnu par l'UNESCO comme paysage culturel vivant et évolutif, symbole d'un équilibre entre protection de l'environnement, valorisation du patrimoine et activités humaines durables.

1.2.1.5. Les protections par maîtrise foncière

Ce type de protection permet d'assurer la conservation des habitats et des espèces par l'acquisition d'espaces naturels. Le Conservatoire du Littoral (CDL), le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), ainsi que les Départements sont les trois principaux organismes agissant pour la protection des espaces par le biais de la maîtrise foncière. Une protection par maîtrise foncière est présente à proximité de l'aire d'étude :

- **Espace Naturel Sensible « Bordure Dourdou »**

Ce site à un Espace Naturel Sensible (ENS) du Département de l'Aveyron identifié pour la qualité de ses milieux naturels et de ses paysages. Situé dans la vallée du Dourdou, ce secteur présente un intérêt

écologique marqué grâce à la diversité de ses habitats, mêlant prairies, boisements, haies et zones humides. Il constitue un refuge favorable pour de nombreuses espèces animales et végétales patrimoniales. Ce site participe également au maintien des continuités écologiques à l'échelle locale. Sa préservation permet de limiter l'artificialisation des espaces naturels et de valoriser le patrimoine environnemental du territoire.

1.2.1.6. Les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité

L'artificialisation des sols est la première cause de la dégradation des milieux naturels et de la biodiversité. En France, le dispositif réglementaire ayant pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et de compenser les effets qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits est connu sous le nom de séquence ERC (« éviter, réduire, compenser »).

Lorsque la biodiversité est dégradée par un projet d'aménagement, et si les mesures visant à réduire ou à éviter les impacts de ce projet sont insuffisantes, des mesures compensatoires doivent être mises en œuvre. Elles visent à offrir une contrepartie positive à un impact dommageable non réductible provoqué par un projet, de façon à maintenir la biodiversité dans un état équivalent ou meilleur par rapport à celui observé avant sa réalisation.

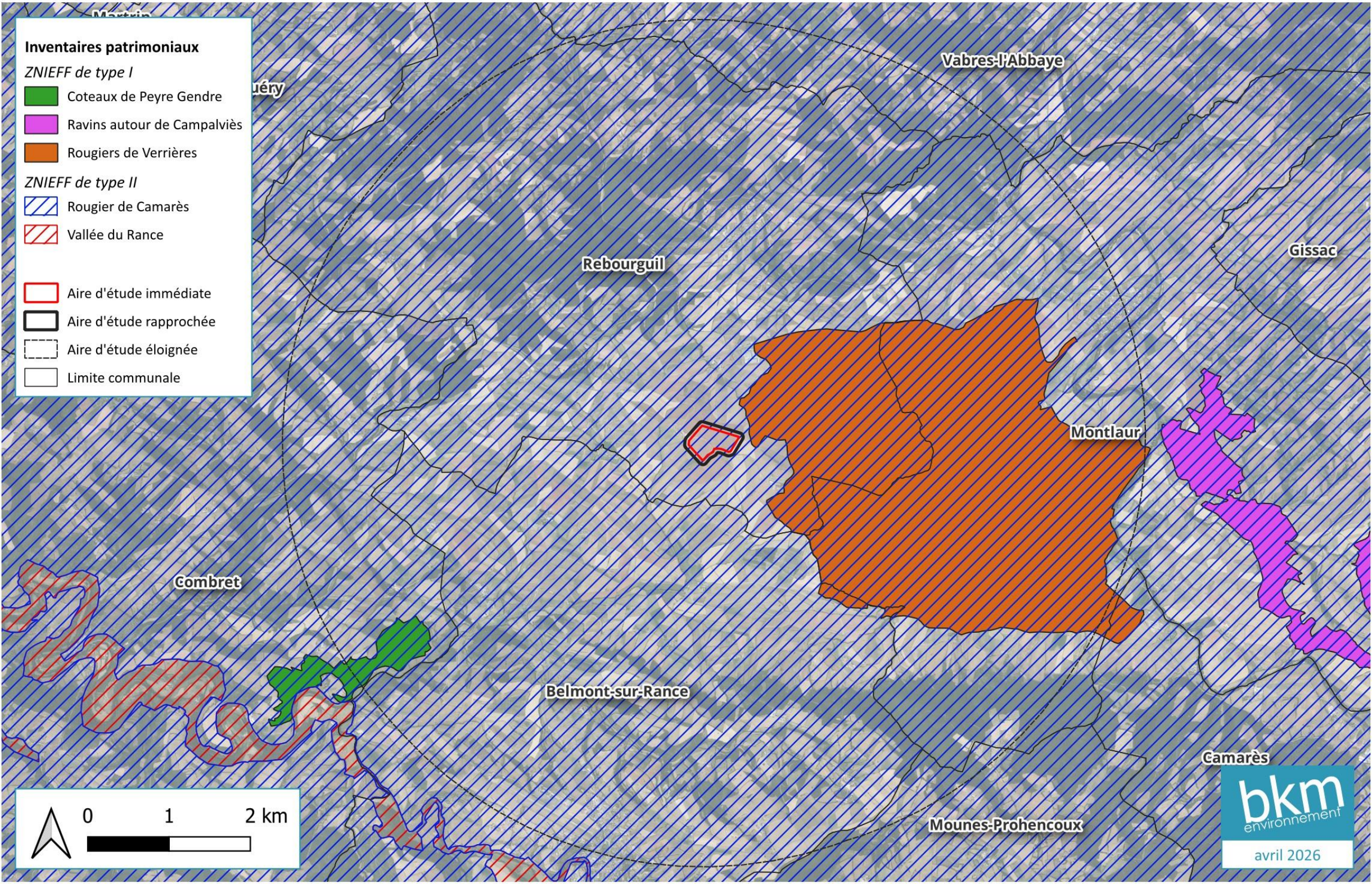
Les mesures compensatoires se concrétisent par des actions de réhabilitation, de restauration ou de création de milieux. Elles doivent être complétées par des mesures de gestion conservatoire (ex. : pâturage extensif, entretien de haies, etc.) afin d'assurer le maintien de la qualité environnementale des milieux.

Selon les données disponibles, aucune mesure compensatoire n'est répertoriée à proximité du site d'étude.

1.2.1.7. Conclusion : Situation des aires d'étude par rapport aux périmètres d'inventaires et aux zonages de protection

Des analyses qui précèdent, il ressort que les aires d'étude immédiate et rapprochée du projet de parc agrivoltaïque sont situées entièrement à l'intérieur d'une ZNIEFF de type II et d'un Parc Naturel Régional.

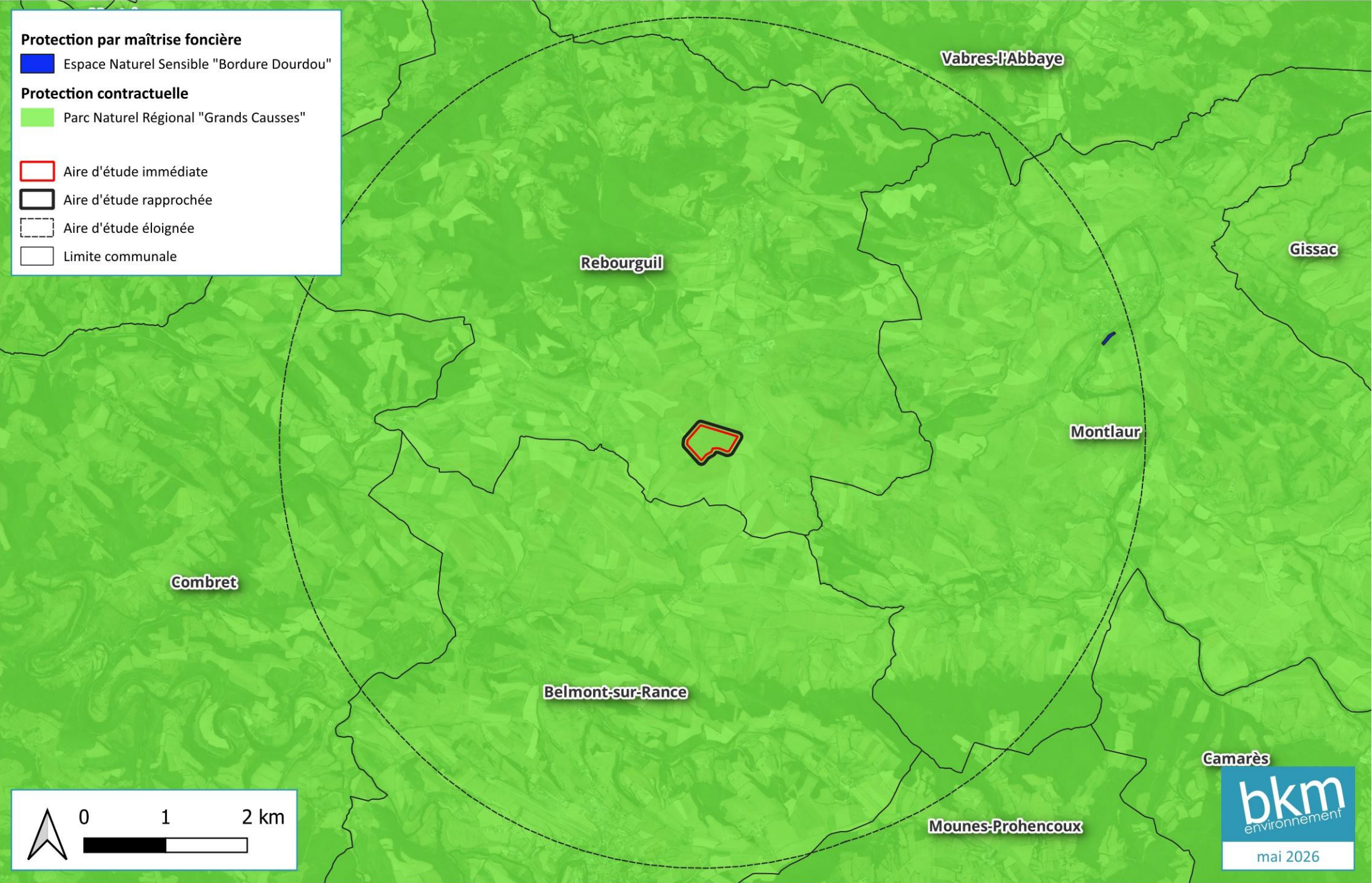
Les cartes pages suivantes permettent de situer les aires d'études par rapport aux différents périmètres d'inventaire et de protection des milieux naturels.



Fond de carte : BD ORTHO® IGN 2024
Sources : BKM Environnement, INPN

Création d'un p

Carte 4. Périmètres d'inventaires du patrimoine naturel



Fond de carte : BD ORTHO® IGN 2024
Sources : BKM Environnement, INPN

Carte 5. Périmètres de protection du patrimoine naturel

1.2.2. La trame verte et bleue

1.2.2.1. Principe et définition

Le principe est de mettre en évidence le fonctionnement écologique d'un espace à partir de la lecture de l'organisation du territoire et notamment de la répartition spatiale des formations végétales.

L'approche consiste à identifier :

- Les réservoirs de biodiversité : espaces dans lesquels réside le plus grand nombre d'espèces animales et végétales, certaines pouvant présenter un intérêt patrimonial. Ils comprennent des milieux naturels couverts par des inventaires ou des protections, des milieux naturels non fragmentés, etc.
- Les corridors écologiques : ce sont les voies de déplacement de la faune et de la flore, plus ou moins larges, continues ou non, qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux et permettent les migrations et dispersions des espèces. Ces continuités écologiques sont représentées par des corridors linéaires (haies, chemins, cours d'eau, etc.), par des structures en « pas japonais » (ponctuation d'éléments relais ou d'îlots refuges) mais aussi par des structures surfaciques (ensemble de prairies gérées de manière extensive). Leur efficacité dépend des distances entre les réservoirs et de la complexité de la structure végétale au sein de la zone de connexion.
- Les barrières naturelles ou artificielles qui gênent les déplacements.

Les différents éléments utilisés dans cette approche sont schématisés dans le document ci-après

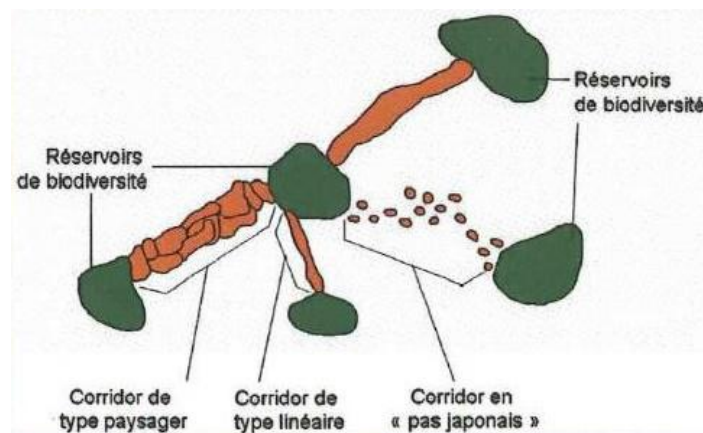


Figure 1. Représentation schématique des composantes de la Trame verte et bleue (source : ALLAG-DHUISME et al., 2010)

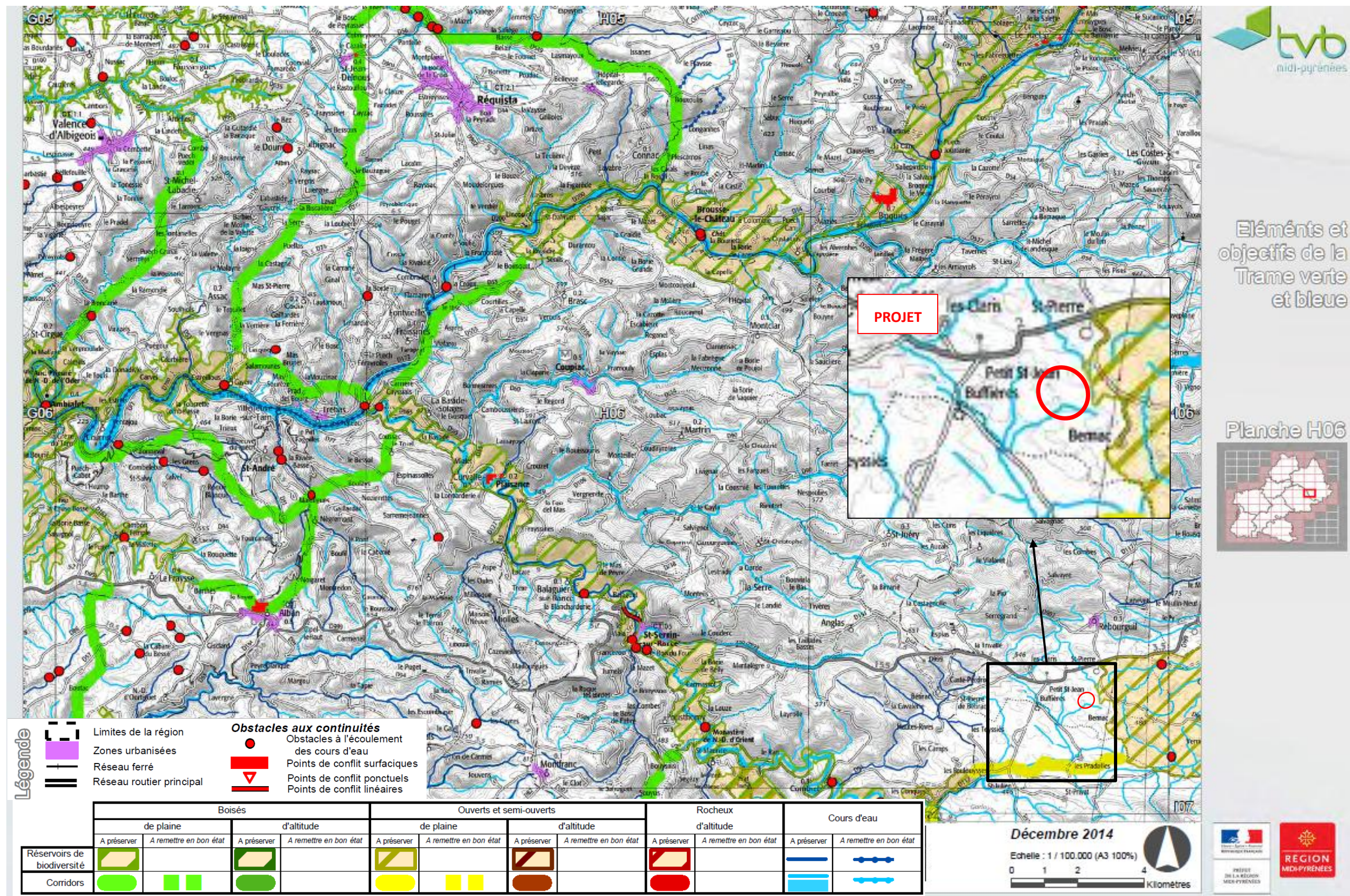
1.2.2.2. Trame verte et bleue et SRADDET

En application de la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, le «Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires» (SRADDET) doit se substituer à plusieurs schémas régionaux sectoriels (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, schéma régional de l'intermodalité, schéma régional de cohérence écologique, schéma régional climat air énergie) et intégrer à l'échelle régionale la gestion des déchets.

Le SRADDET Occitanie comporte un atlas cartographique des composantes de la Trame verte et bleue, avec des cartes à l'échelle du 1/150 000^{ème} présentant les éléments constitutifs de la trame (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques et éléments de fragmentation) (voir carte ci-après).

La carte du SRADDET page suivante montre que :

- **Un réservoir de biodiversité des milieux ouverts et semi-ouverts de plaine** à préserver est localisé à environ 120 mètres à l'est de l'AEI.
- **Qu'un cours d'eau à préserver (affluent du ruisseau « la Grèle Rouge »), constituant un corridor de la trame bleue** est situé en limite sud de l'aire d'étude.



1.2.3. Les zones humides référencées

1.2.3.1. Atlas des zones humides du bassin Adour-Garonne

D'après l'atlas des zones humides du bassin hydrographique Adour-Garonne (Portail interministériel cartographique Picto-Occitanie), aucune zone humide n'est identifiée à proximité du projet.

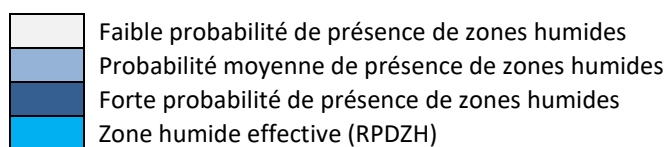
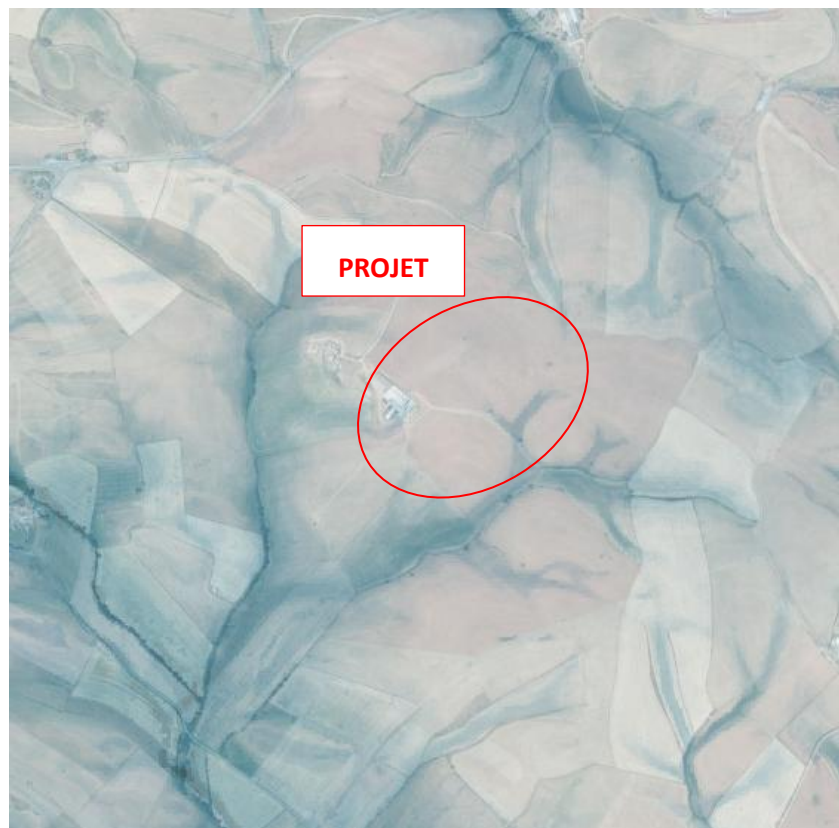
Cartographie des zones humides (D'après le Réseau partenarial des données sur les zones humides)



1.2.3.2. Cartographie nationale des milieux humides

La cartographie nationale des milieux humides révèle une probabilité de présence faible sur la quasi-totalité de l'aire d'étude. Elle devient forte en limite sud, au niveau du ruisseau affluent de la Grèlle Rouge.

D'après l'inventaire de zones humides effectives aucune n'a été recensée à proximité du projet.



Cartographie nationale des milieux humides (LETG-UMR 6554 CNRS-Université de Rennes 2 - PatriNat OFB-MNHN - Institut Agro Rennes-Angers - INRAE - Agence de l'eau RMC - Tour du Valat, RZPDH)

1.2.4. Analyse écologique

Afin de réaliser l'analyse écologique, des visites sur le terrain ont été effectuées par des écologues de BKM Environnement :

DATE	OBSERVATEUR	CONDITIONS METEOROLOGIQUES	PERIODE	Groupes
26/03/2026	T. GARNIER	Nuageux, vent très fort, 7°C	Diurne	Amphibiens, mammifères, oiseaux migrateurs, chiroptères (recherche de gîtes)
26/03/2026	T. GARNIER	Nuageux, vent modéré, 5°C	Nocturne	Amphibiens, mammifères
17/04/2026	T. GARNIER	Ensoleillé, vent nul, 9 à 14°C	Diurne	Oiseaux nicheurs, mammifères, reptiles, insectes
21/04/2026	S. MOLERES A. LECRIVRAIN	-	Diurne	Habitats, flore

Par ailleurs, les bases de données en ligne Faune France, Faune Tarn Aveyron, Web'Obs, Biodiv'Occitanie et PICTO-Occitanie ont été consultées. Le SINP a également été consulté.

1.2.4.1. Habitats naturels et flore

a. Les habitats naturels et anthropiques

Une visite sur site a été réalisée par des écologues de BKM Environnement le 21 avril 2026.

Le site du projet est composé de prairies améliorées pâturées ou mixtes, présentant quelques arbres isolés. Dans sa portion sud, se trouve un ruisseau intermittent à sec lors de la visite, entouré de fourrés et de talus rocheux.

- **Prairie améliorée pâturée ou mixte (code EUNIS : E2.61, E2.1)**

Le site d'étude est majoritairement occupé par des espaces ensemencés pour le pâturage et/ou la production de fourrage. La zone centrale est différente des autres prairies. Celle-ci est composée d'une végétation clairsemée, laissant apparaître le sol nu rocheux caractéristique du Rougier de Camarès. L'espèce dominante est le Sainfoin cultivé (*Onobrychis viciifolia*), espèce considérée comme envahissante en Occitanie. Plus ponctuellement on y observe le Chardon à petits capitules (*Carduus*

tenuiflorus), la Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*). Les lisières est et ouest de cet espace sont plus riches en végétation, avec notamment la **Vesce de Pannonie** (*Vicia pannonica*), classée **vulnérable** sur la liste rouge Midi-Pyrénées, messicole régionale et assez rare dans les Causses.

Au nord, les prairies sont plus denses, avec une dominance de poacées telles que le Brome stérile (*Anisantha sterilis*), le Vulpin, Lolium, accompagnées de Chardon à petites capitules, de Capselle bourse à pasteur (*Capsella bursa-pastoris*), de Trèfle incarnat (*Trifolium incarnatum*), de Luzerne cultivée (*Medicago sativa*), d'Erodium à feuilles de ciguë (*Erodium cicutarium*) ou d'Alysson faux alysson (*Alyssum alyssoides*).

Cet habitat est globalement d'enjeu **faible**, avec un enjeu plus fort dans la zone où la Vesce de Pannonie est présente.



Prairie pâturée au sud, avec une dominance de Sainfoin



Prairie plus dense au nord

- **Sentier pâturé (code EUNIS : H5.61)**



Ce sentier entoure la parcelle de pâturage centrale. Il présente un sol nu et rocailleux issu d'un fort piétinement. On y trouve des espèces en rosette ainsi que quelques messicoles de Midi-Pyrénées en bordure, telles que le Grémil des champs (*Buglossoides arvensis subsp arvensis*), l'Adonis annuel (*Adonis annua*) et le Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*). L'enjeu de cet habitat fortement perturbé est **faible**.

- **Fourrés (code EUNIS : F3.111)**



Plusieurs fourrés mésophiles bordent le ruisseau temporaire. On identifie des arbustes épineux tels que le Poirier à feuilles d'amandier (*Pyrus spinosa*), le Prunellier (*Prunus spinosa*), l'Eglantier (*Rosa canina*) ou l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), associés à la Ronce (*Rubus sp.*). De jeunes arbres sont aussi présents : Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), Erable champêtre (*Acer campestre*) et Chêne pédonculé (*Quercus robur*).

Cet habitat est commun aux alentours, son enjeu est **faible**. Il peut cependant servir de corridor écologique pour les espèces.

- **Talus rocheux (code EUNIS : H3.51)**



Ces talus à roche apparente, présentent une végétation clairsemée. On y trouve le Thym commun (*Thymus vulgaris*), le Coquelicot (*Papaver rhoeas*), le Fumeterre, le Compagnon blanc (*Silene latifolia*), la Passerage des champs (*Lepidium campestre*) et la Calépine irrégulière (*Calepina irregularis*). Cet habitat est pauvre en espèces caractéristiques des milieux rocheux, son enjeu est **faible**.

- **Culture (code EUNIS : I1.12)**



Ces espaces cultivés de taille moyenne sont présents à l'est et au sud de l'aire d'étude rapprochée. L'Orge (*Hordeum vulgare*) y pousse principalement. Ces espaces en monoculture sont d'enjeu **très faible**.

- **Bâtiment agricole et zone de dépôt (code EUNIS : J2.41 et J6.41)**

Cette ferme est localisée à l'ouest du site. Elle se compose de bâtiments agricoles dédiés au stockage de matériel, ainsi que d'une étable pour l'élevage d'ovins. Autour des bâtiments, le sol est à nu ou bétonné. Une zone de dépôt se situe à proximité des bâtiments agricoles, et est composée de fumier.

L'enjeu de ces habitats anthropiques est nul à très faible.



Etable



Fumier

- **Arbre isolé**



Plusieurs arbres isolés sont ponctuellement présents dans l'aire d'étude. Ils sont d'âge jeune à moyen. Leur enjeu reste faible.

- **Tas de pierre**



Un tas de pierre est présent à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée. Celui-ci peut servir d'habitat ou de refuge pour la faune. Il ne présente pas d'enjeu particulier en tant qu'habitat naturel.

- **Ruisseau intermittent et fossé**



Un ruisseau intermittent, affluent de la Grêle Rouge, borde l'est de l'aire d'étude immédiate. Il était légèrement en eau en mars 2026. Le lit du ruisseau est rocheux, sans végétation, et les berges sont généralement recouvertes de fourrés.

Ce ruisseau intermittent est d'enjeu **faible** en tant qu'habitat naturel. Aucune végétation hygrophile ne s'y développe et l'eau n'est présente que de manière temporaire en période pluvieuse.



Fond de carte : Google Satellite 2025
Source(s) : BKM Environnement

Carte 7. Habitats naturels et anthropiques

b. La flore

➤ Flore patrimoniale

Une espèce patrimoniale a été recensée dans l'aire d'étude immédiate, dans les prairies pâturées, à l'ouest de l'aire d'étude.

La bioévaluation de cette espèce est établie dans le tableau suivant :

Nom français	Nom latin	DH	PN	PR	P12	LRN	LRR	DZ (12)	Rareté départ.	Rareté Causses.	Enjeu
Espèces observées par BKM en 2025											
Vesce de Pannonie	<i>Vicia pannonica</i>	-	-	-	-	-	VU	-	R	AR	Fort

DH : Directive Habitats - II : Annexe II – IV : Annexe IV

PN : Protection Nationale – PR : Protection Régionale en Occitanie – P12 : Protection en Aveyron

LRN : Liste rouge de la flore menacée de France. LRR : Liste rouge régionale (Occitanie) ; VU = vulnérable

DZ 12: espèce déterminante ZNIEFF en Aveyron

Rareté Départ. : statut de rareté des espèces dans le département de l'Aveyron d'après la carte de répartition sur les sites Lobélia et SI Flore. R = rare

Rareté Causses : statut de rareté des espèces dans les Causses d'après la Petite Flore portative des Causses. AR = assez rare

Tableau 2 : Niveaux d'enjeux de l'espèce végétale patrimoniale

La Vesce de Pannonie (*Vicia pannonica subsp. striata*) est une plante herbacée de la famille des Fabacées, reconnaissable à ses fleurs généralement blanchâtres à jaunâtres, parfois teintées de violet, regroupées en grappes. Il s'agit également d'une espèce messicole, c'est-à-dire liée aux cultures céréalières traditionnelles, où elle accompagne les moissons. Cette espèce n'est pas protégée à l'échelle nationale ni régionale, mais elle est considérée comme vulnérable dans l'ex-région Midi-Pyrénées. Il s'agit également d'un taxon rare au niveau départemental et assez rare dans les Causses.

Cette espèce colonise les abords de la prairie améliorée au centre du site. Le pâturage intensif de la zone n'a pas permis l'identification de l'espèce sur toute la parcelle. Elle reste potentielle dans toute la parcelle centrale avec une présence avérée sur ses abords est et ouest.

Toutefois, comme cela est fréquemment le cas dans la région, cette espèce fait partie du mélange d'espèces semées par le propriétaire-exploitant des parcelles afin d'améliorer la qualité fourragère des prairies. **L'espèce n'est donc pas considérée comme spontanée sur le site. Nous lui conférons ainsi un enjeu faible.**

Espèces messicoles

Quatre espèces observées sur le site d'étude appartiennent à la liste des messicoles de Midi-Pyrénées. Ces espèces ont été observées sur le sentier pâturé, dans les prairies améliorées et sur les talus. Les espèces suivantes ont été observées : l'Adonis annuel (*Adonis annua*), le Grémil des champs (*Buglossoides arvensis subsp. arvensis*), le Coquelicot (*Papaver rhoeas*) et le Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*).

Ces espèces ne présentent aucun statut de menace ou de protection, leur enjeu est **faible**.

Adonis annuel



Grémil des champs



Coquelicot



Vulpin des champs



➤ Flore envahissante

Deux espèces exotiques envahissantes colonisent la prairie améliorée centrale.

Le Sainfoin cultivé (*Onobrychis viciifolia*) est une herbacée originaire des steppes orientales. Ses fleurs pourprées sont regroupées en grappes allongées. Cette espèce est fréquemment cultivée pour le fourrage et se dissémine aux alentours. Elle se reproduit par voie sexuée. Elle colonise l'ensemble de la prairie pâturée au centre du site.

La Véronique de Perse (*Veronica persica*) est une plante herbacée annuelle à petites fleurs bleue. Elle est originaire du Sud-Ouest de l'Asie et s'est naturalisée peu à peu en Europe centrale et méridionale. Elle apprécie les terrains travaillés et enrichis. Elle pousse sur tous les types de sols cultivés ou en friche, sur les bords de routes et dans les champs. Elle colonise l'ensemble de la prairie pâturée au centre du site.



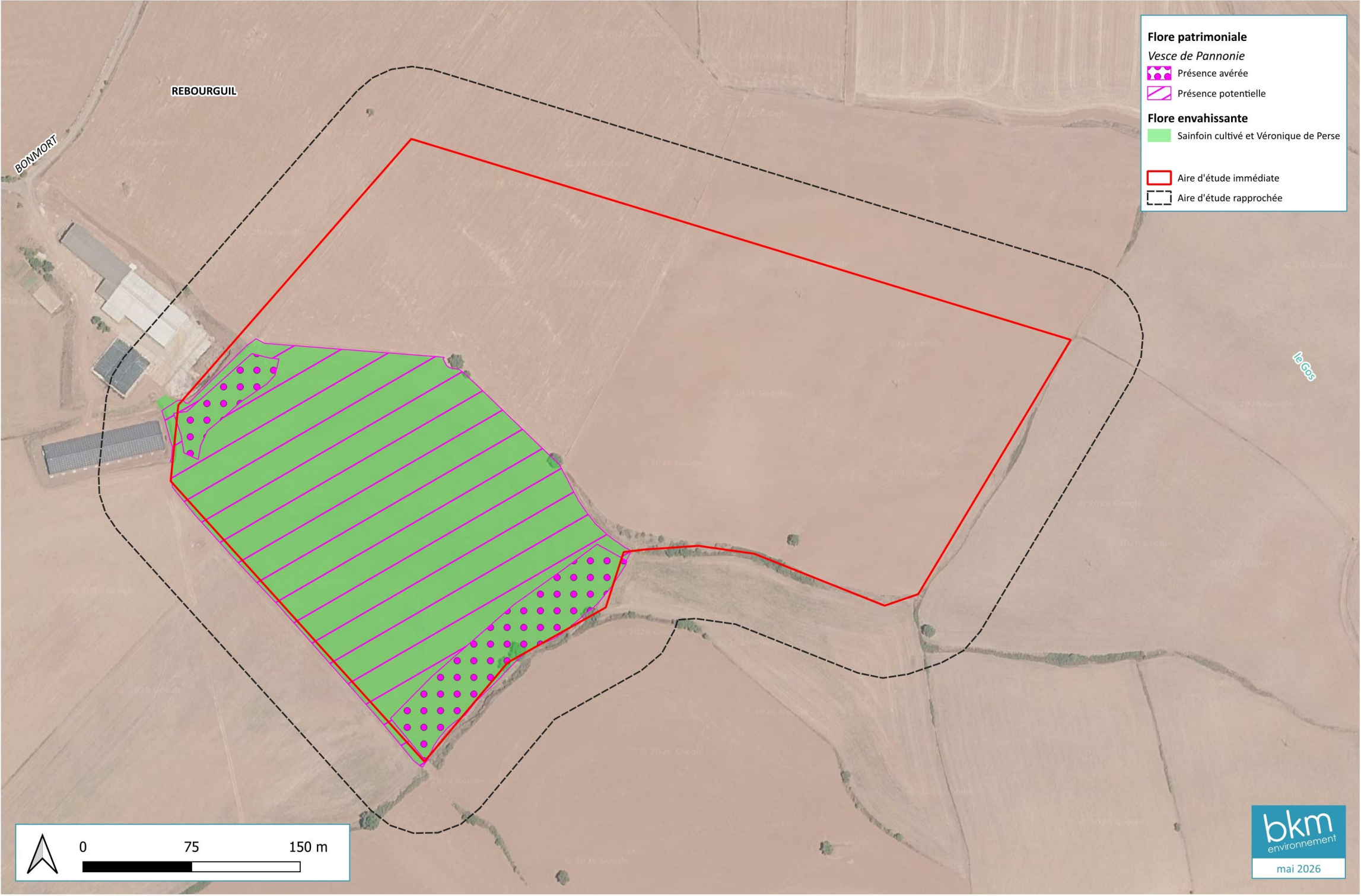
Sainfoin cultivé (BKM Environnement)



Veronique de Perse (TelaBotanica)

1.2.4.2. Zones humides

Aucune zone humide végétation n'a été recensée lors du passage sur le terrain et aucune n'a été observée d'après la cartographie nationale des milieux humides ainsi que d'après l'atlas des zones humides du bassin hydrographique Adour-Garonne.



Carte 8. Flore patrimoniale et envahissante

1.2.4.3. Faune

a. Mammifères terrestres et semi-aquatiques

Espèces et habitats d'espèces

Les habitats présents dans l'aire d'étude rapprochée sont principalement constitués de milieux ouverts, pâturés ou mixtes. Le ruisseau temporaire longeant l'aire d'étude immédiate au sud est temporaire et n'était déjà pas en eau sur tout son linéaire en mars 2026. Quelques fourrés sont présents en bordure de celui-ci, diversifiant les habitats présents.

Les données bibliographiques font mention de 36 espèces sur Rebourguil et les communes limitrophes dont 4 espèces localisées à proximité d'après les données du SINP : le Chevreuil européen, le Lièvre d'Europe, la Martre des pins et le Renard roux.

Parmi les autres espèces potentielles citées dans la bibliographie, certaines sont susceptibles de fréquenter la zone du projet au vu des habitats présents : Belette d'Europe, Campagnol agreste, Campagnol des champs, Crocidure musette, Fouine, Genette commune, Pachyure étrusque, Sanglier.

Les autres espèces citées sont principalement inféodées aux milieux aquatiques (Campagnol amphibie, Loutre d'Europe..). Le ruisseau temporaire présent au sud du site n'est pas suffisamment en eau pour offrir à ces espèces des habitats favorables. Elles peuvent être considérées comme absentes de l'aire d'étude rapprochée.

Les prospections terrain de BKM Environnement ont quant à elles permis de recenser 5 espèces, à vue ou par détection d'indices de présence : le Blaireau européen, le Chevreuil européen, le Lapin de garenne, le Lièvre d'Europe et le Renard roux. Des terriers de Blaireaux européens ont par ailleurs été identifiés sur le site, à proximité du ruisseau temporaire au sud.



Milieux ouverts constituant la zone d'étude (à gauche) et ruisseau temporaire en limite sud du site (à droite)

Espèces patrimoniales

2 espèces sont considérées comme patrimoniales au sein de l'aire d'étude rapprochée (en gras, espèces observées par BKM).

Nom vernaculaire	DH	PN	LRN	LRR	DZ	Rareté Reg	Resp. Occ.	Enjeu de l'espèce
Nom scientifique								
Lapin de garenne	-	-	NT	-	-	TC	Faible	Moyen
<i>Oryctolagus cuniculus</i>								
Genette commune	-	Art.2	LC	-	-	TC	Modérée	Faible
<i>Genetta genetta</i>								

DH : Directive Habitats Faune Flore Annexe II et IV ; **PN** : Protection Nationale article 2 (protection individus et habitats) ; **LRN/LRR** : Liste Rouge Nationale/Régionale des espèces menacées (LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi-menacé, VU : Vulnérable, EN : En danger, CR : En danger critique) ; **DZ** : espèce déterminante ZNIEFF en Occitanie ; **Rareté Reg** (source : web'obs) : C : Commun, AC : Assez Commun, AR : Assez Rare, R : Rare, TR : Très Rare (statut de rareté selon le référentiel FAUNA) ; **Resp. Occ** : Responsabilité de la région

Tableau 3. Niveaux d'enjeux et statuts des mammifères patrimoniaux

Localisation des habitats à enjeux

Les habitats très ouverts et le caractère temporaire du ruisseau au sud diminuent considérablement l'intérêt du site pour les mammifères. L'absence de haies traversant le site limite en outre les déplacements des individus et la fonctionnalité écologique globale du site. Quelques fourrés au sud peuvent cependant offrir des habitats pour le refuge et le repos.

De nombreuses espèces sont recensées sur la commune et à proximité mais relativement peu d'espèces peuvent fréquenter la zone du projet envisagé, au vu des habitats présents.

2 espèces patrimoniales sont recensées sur le site : le Lapin de garenne, dont 2 individus ont été observés en mars par BKM Environnement et la Genette commune, fréquentant potentiellement le site en alimentation ou déplacement.

Les zones cultivées sont fréquentées par le Lapin de garenne, espèce à enjeu moyen. Les habitats en bordure du ruisseau sont également propices pour accueillir des terriers de l'espèce. Ces zones ont donc un enjeu moyen.

b. Les chiroptères

Espèces et habitats d'espèces

Les habitats présents dans l'aire d'étude rapprochée sont très peu favorables aux chiroptères car très ouverts. L'absence de haies arborées ou de points d'eau permanent diminuent les potentialités de présence d'individus.

Les données bibliographiques font mention de 6 espèces sur Rebourguil et les communes limitrophes : la Barbastelle d'Europe, le Grand rhinolophe, la Noctule de Leisler, le Petit rhinolophe, la Pipistrelle commune, et la Sérotine commune. Toutes ces espèces sont protégées et patrimoniales.

Aucune donnée à proximité n'est cependant recensée d'après le SINP.

Aucun point d'écoute ultrasonore nocturne n'a été réalisé lors des passages de terrain, qui étaient en outre relativement précoces pour inventorier ce groupe.

Une recherche des gîtes potentiels a cependant été effectuée.

- **Les cavités arboricoles** : Certaines chauves-souris utilisent les arbres comme gîte. Elles s'installent dans les cavités, les fissures, écorces décollées ou même dans les trous de pics. Une recherche de ces arbres favorables a été effectuée lors des prospections terrain réalisées par BKM Environnement. Aucun arbre favorable aux chiroptères n'est présent dans l'aire d'étude rapprochée.
- **Les cavités souterraines** : Aucune cavité souterraine n'est recensée dans l'aire d'étude rapprochée d'après le BRGM, ni à proximité.
- **Les constructions humaines** : Les chauves-souris peuvent utiliser des bâtis abandonnés ou non comme gîte. En effet, elles s'installent dans les greniers obscurs, les granges ou hangars qu'elles peuvent coloniser grâce à de petites ouvertures. Elles peuvent également utiliser les ouvrages d'art. Lors des prospections de terrains réalisées par BKM, la recherche de ce type d'ouvrage a été effectuée dans la zone d'étude. Aucun bâti favorable n'est présent dans l'aire d'étude rapprochée. La ferme à proximité peut potentiellement accueillir des individus mais est située hors aire d'étude rapprochée.

A noter qu'il est indiqué dans la bibliographie qu'une colonie de Petit Rhinolophe est présente dans la ZNIEFF de type II (n° 730030111) « Rougier de Camarès ».

Localisation des habitats à enjeux

Le site est peu favorable aux chiroptères. L'absence de haies arborées ou de points d'eau pérennes diminue considérablement les potentialités de présence d'individus.

L'enjeu est donc **faible** sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée.

c. Les oiseaux

Les oiseaux constituent un groupe relativement complexe de par les différents statuts qu'ils peuvent avoir sur un site. Ainsi, le groupe est séparé en deux sous-parties distinctes :

- Les **oiseaux hivernants et migrants** : cette partie présente les espèces **hivernantes migratrices** (espèces qui viennent uniquement hiverner dans la zone considérée et repartent vers leur région de nidification dès la fin de l'hiver), et les espèces **migratrices strictes** (espèces ne faisant que passer dans la région considérée et pouvant réaliser des haltes migratoires plus ou moins longues).
- Les **oiseaux nicheurs** : incluant les espèces **sédentaires strictes** (qui n'effectuent aucune migration et restent sur un site toute l'année), les espèces **erratiques** (qui effectuent quelques déplacements en fonction des saisons sans réaliser de réelle migration) et les espèces **nicheuses migratrices** (qui migrent et viennent nicher dans la région considérée).

➤ Les oiseaux hivernants et migrants

Espèces et habitats d'espèces

La zone ouverte du site constitue un habitat favorable à l'accueil d'individus en hivernage ou migration. Le passage terrain du 26 mars réalisé par BKM était trop tardif pour l'observation des individus hivernants. Il a cependant été effectué en période de migration pré-nuptiale.

25 espèces ont été recensées lors de cette sortie dont 3 espèces absentes de ce secteur géographique en période de nidification : une espèce strictement hivernante, le Pipit farlouse, et deux espèces strictement migratrices, le Pouillot fitis et le Tarier des prés. Un groupe de 15 Pipits farlouses a été observé en mars dans l'aire d'étude immédiate. Concernant le Pouillot fitis, un individu a été entendu en avril 2026 au niveau du point d'écoute n°3. Enfin, un individu de Tarier des prés a été observé en avril également, posé sur un fil.

Parmi les autres espèces citées dans la bibliographie hors période de nidification sont présentes : la Bergeronnette printanière, la Cigogne blanche, le Circaète Jean-le-Blanc, la Grande Aigrette, le Héron garde-bœufs, l'Hirondelle de fenêtre, la Pie-grièche isabelle, le Pinson du nord, le Rollier d'Europe, le Traquet motteux et le Vanneau huppé. Ces espèces sont susceptibles d'utiliser le site en halte migratoire ou hivernage. Certaines données du SINP sont en outre localisées à seulement 200 mètres du site, augmentant la probabilité d'utilisation du site pendant ces périodes.



Milieux ouverts constituant la zone d'étude, favorable à l'accueil d'oiseaux en hivernage ou migration

Espèces patrimoniales

8 espèces peuvent être considérées comme patrimoniales dans l'aire d'étude rapprochée (en **gras** : espèces observées par BKM).

Nom vernaculaire Nom scientifique	DO	PN	LRN	LRR	DZ	Rareté Reg	Resp. Occ.	Enjeu de l'espèce	Statut dans l'AER
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	DO I	art. 3	-	-	-	AR	Forte	Fort	M ?
Grande Aigrette <i>Ardea alba</i>	DO I	art. 3	-	-	x	AR	Modérée	Fort	H ?
Rollier d'Europe <i>Coracias garrulus</i>	DO I	art. 3	-	-	x	R	Forte	Fort	M ?
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	DO I	art. 3	NA	-	-	AC	Modérée	Moyen	M ?
Bergeronnette printanière <i>Motacilla flava</i>	-	art. 3	-	-	X	AC	Modérée	Faible	M ?
Pipit farlouse <i>Anthus pratensis</i>	-	art. 3	DD	-	X	AC	Modérée	Faible	H
Tarier des prés <i>Saxicola rubetra</i>	-	art. 3	-	-	x	AC	Modérée	Faible	M
Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	-	art. 3	LC	-	X	AR	Modérée	Faible	H ?

DO : Directive Oiseaux annexe I; **PN** : Protection Nationale (article 3 : protection des individus) ; **LRN de passage/Hivernant** : Liste Rouge Nationale (DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable, LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi-menacée, VU : Vulnérable, EN : En danger, CR : En danger critique) ; **DZ** : espèce Déterminante ZNIEFF. **Rareté** : C : Commun, AC : Assez Commun, AR : Assez Rare, R : Rare, TR : Très Rare (web'obs, à dire d'expert) ; **Resp. Occ** : Responsabilité de la région **Statut sur le site** : M : Migrateur, H : Hivernant.

Tableau 4. Niveaux d'enjeux et statuts des oiseaux hivernants et migrateurs patrimoniaux

Localisation des habitats à enjeux

Les milieux de l'aire d'étude rapprochée sont globalement favorables à l'accueil d'oiseaux en hivernage. L'absence de milieux plus humides diminue cependant les potentialités de présence de certaines espèces.

Des espèces typiquement migratrices ou hivernantes ont été observées lors des passages sur site. D'autres espèces citées dans la bibliographie restent cependant potentiellement présentes. A noter que l'aire d'étude se situe dans le périmètre du Plan National d'Actions du Milan royal (hivernage). Un individu a été observé en avril du sur le site.

Les espèces potentielles à plus fort enjeu utilisent probablement le site principalement en alimentation, elles ne sont pas susceptibles de se regrouper sur une longue période dans l'aire d'étude rapprochée et l'utiliser en zone de repos.

L'enjeu reste globalement faible pour ce groupe.

➤ Les oiseaux nicheurs

Espèces et habitats d'espèces

L'aire d'étude rapprochée est principalement constituée d'une zone ouverte pâturée ou fauchée, dépourvue de haies. Quelques zones de fourrés arbustifs sont présents au sud en limite d'aire d'étude immédiate, permettant de diversifier les milieux présents. La présence d'arbres isolés est également favorable à ce groupe dans un contexte très ouvert. L'absence de milieux aquatiques pérennes diminue cependant considérablement l'attractivité du site.

Les données bibliographiques font mention de 60 espèces recensées à proximité de la zone du projet (données SINP).

La prospection terrain d'avril a été réalisée en début de période de nidification. Ce seul passage ne permet cependant pas de conclure au statut de reproduction des espèces sur le site. 22 espèces nicheuses ont été recensées par BKM Environnement dans l'aire d'étude rapprochée. Elles appartiennent aux cortèges des milieux ouverts ou anthropisés.



Haie arbustive et zone ouverte, favorable aux oiseaux nicheurs

Espèces patrimoniales

19 espèces sont considérées comme patrimoniales dans l'aire d'étude rapprochée (en **gras** : espèces observées par BKM).

Nom vernaculaire Nom scientifique	DO	PN	LRN	LRR OCC	LRR MP	DZNIEFF	Rareté Reg.	Respons abilité Occ	Enjeu de l'espèce
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	DO (I)	art. 3	NT	EN	CR	x	AR	modérée	Fort
Cisticole des joncs <i>Cisticola juncidis</i>	-	art. 3	VU	LC	VU	-	AR	modérée	Moyen
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	DO (I)	art. 3	LC	EN	EN	x	AR	modérée	Moyen
Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i>	-	art. 3	LC	NT	VU	-	AR	faible	Moyen
Fauvette mélanocéphale <i>Sylvia melanocephala</i>	-	art. 3	NT	LC	VU	x	AR	forte	Moyen
Fauvette orphée <i>Sylvia hortensis</i>	-	art. 3	LC	LC	VU	x	R	forte	Moyen
Fauvette passerinette <i>Sylvia cantillans</i>	-	art. 3	LC	LC	LC	-	AR	forte	Moyen
Linotte mélodieuse <i>Linaria cannabina</i>	-	art. 3	VU	NT	VU	-	AC	faible	Moyen
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	DO (I)	art. 3	NT	NT	LC	-	AR	faible	Moyen
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	DO (I)	art. 3	LC	VU	VU	x	AR	forte	Moyen
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	-	-	VU	NT	LC	-	C	faible	Moyen
Accenteur mouchet <i>Prunella modularis</i>	-	art. 3	LC	VU	LC	-	AC	modérée	Faible
Alouette des champs	-	-	NT	LC	LC	-	C	faible	Faible

Nom vernaculaire Nom scientifique	DO	PN	LRN	LRR OCC	LRR MP	DZNIEFF	Rareté Reg.	Respons abilité Occ	Enjeu de l'espèce
<i>Alauda arvensis</i>									
<i>Alouette lulu</i>	DO (I)	art. 3	LC	LC	LC	-	AC	faible	Faible
<i>Lullula arborea</i>									
<i>Bruant proyer</i>	-	art. 3	LC	LC	NT	-	AC	faible	Faible
<i>Emberiza calandra</i>									
Chardonneret élégant	-	art. 3	VU	NT	LC	-	C	faible	Faible
<i>Carduelis carduelis</i>									
<i>Fauvette grisette</i>	-	art. 3	LC	NT	NT	-	C	faible	Faible
<i>Sylvia communis</i>									
Moineau soulcie	-	art. 3	LC	LC	NT	-	AR	forte	Faible
<i>Petronia petronia</i>									
<i>Tarier pâtre</i>	-	art. 3	NT	NT	LC	-	C	faible	Faible
<i>Saxicola rubicola</i>									

DO : Directive Oiseaux Annexe I ; **PN** : Protection Nationale article 3 (protection individus et habitats) ; **LRN /LRR** : Liste Rouge Nationale/régionale des espèces menacées (LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi-menacé, VU : Vulnérable, EN : En danger, CR : En danger critique, NA : Non Applicable) ; **DZ** : espèce déterminante ZNIEFF ; **Rareté Reg** : statut de rareté des espèces (C : Commun, AC : Assez Commun, AR : Assez Rare, R : Rare, TR : Très Rare) ; **Resp. Occ** : Responsabilité de la région

Tableau 5. Niveaux d'enjeux et statuts des oiseaux nicheurs patrimoniaux

Localisation des habitats à enjeux

L'aire d'étude rapprochée présente des milieux peu variés et principalement ouverts. La végétation qui s'y développe est plus ou moins haute selon le pâturage mis en place. Quelques haies arbustives et fourrés sont cependant présents en bordure du ruisseau temporaire.

L'aire d'étude rapprochée est en outre localisée dans plusieurs périmètres de Plans Nationaux d'Actions : Aigle royal (domaines vitaux), Faucon crécerellette (dortoirs), Milan royal (domaines vitaux), Vautour fauve (domaines vitaux), Vautour moine (domaines vitaux et aire globale de répartition). Elle est en outre située à proximité de celui de la Pie-grièche méridionale. Ces espèces n'ont pas été observées sur le site, hormis le Milan royal (en alimentation).

Des espèces patrimoniales à enjeu fort ou moyen nichant dans les milieux ouverts au sol ou dans la végétation sont présentes ou potentielles sur le site. Les deux espèces de busards nichent habituellement dans les cultures de céréales et sont donc peu susceptibles de nicher dans l'aire d'étude immédiate mais restent potentiellement nicheuses dans l'AER. Concernant la Cisticole des joncs, elle affectionne les prairies à hautes herbes. Selon le mode d'entretien de la prairie au nord et la hauteur de végétation, elle peut potentiellement y nicher. D'autres espèces à enjeu faible nichent probablement dans l'AEI telles que les Alouette des champs et Alouette lulu. Leur enjeu est cependant faible.

Les parcelles de prairie de l'AEI ont donc un enjeu faible, potentiellement un enjeu moyen en cas de nidification de la Cisticole des joncs.

Les fourrés situés le long du ruisseau peuvent également accueillir en nidification des espèces à enjeu moyen telles que les fauvettes. La linotte mélodieuse, observée à ce niveau, est également « nicheuse possible » dans ce secteur. **Les fourrés ont donc à minima un enjeu faible, potentiellement moyen.** Les arbres isolés sont également intéressants pour ce groupe, **ils ont un enjeu faible.**

d. Les amphibiens

Espèces et habitats d'espèces

L'aire d'étude rapprochée est constituée de milieux ouverts peu favorables aux amphibiens. Les seuls habitats potentiellement propices à ce groupe sont localisés en limite sud de l'aire d'étude immédiate. Un ruisseau temporaire et des fourrés y sont présents.

Les données bibliographiques font mention de 10 espèces d'amphibiens sur Rebourguil et les communes limitrophes dont 3 espèces localisées à proximité d'après les données du SINP : le complexe des Grenouilles vertes, le Crapaud calamite et la Rainette méridionale. Ces espèces sont localisées à environ 400 mètres au nord-est de l'aire d'étude rapprochée, dans le vallon du Gos. Il n'y a en revanche pas de lien hydrographique entre cette zone et la zone du projet.

Une prospection diurne et nocturne a été réalisée par BKM Environnement en mars 2026, période d'observation de ce groupe. Aucun individu n'a été recensé lors de cet inventaire. Le ruisseau au sud était déjà relativement à sec lors du passage, le rendant peu favorable pour le développement des larves d'amphibiens dans de bonnes conditions.

Selon les années et les conditions météorologiques, certaines espèces pionnières peuvent potentiellement fréquenter l'aire d'étude rapprochée comme l'Alyte accoucheur, le Crapaud calamite ou la Rainette méridionale. Les autres espèces recensées dans la bibliographie sont des espèces des milieux évolués et sont peu susceptibles de fréquenter l'aire d'étude rapprochée. Elles peuvent être considérées comme absentes.



Ruisseau temporaire au sud en mars 2026

Espèces patrimoniales

Les espèces pionnières susceptibles de fréquenter l'aire d'étude sont toutes considérées comme patrimoniales.

Nom vernaculaire Nom scientifique	DO	PN	LRN	LRR OCC	DZNIEFF	Rareté Reg.	Responsa bilité Occ	Enjeu de l'espèce
Alyte accoucheur	DH (IV)	art. 2	LC	EN	x	C	faible	Moyen
<i>Alytes obstetricans</i>								
Rainette méridionale	DH (IV)	art. 2	LC	LC	-	C	forte	Moyen
<i>Hyla meridionalis</i>								
Crapaud calamite	DH (IV)	art. 2	LC	LC	-	C	modérée	Faible
<i>Epidalea calamita</i>								
Pélodyte ponctué	-	art. 2	LC	LC	-	R	forte	Faible
<i>Pelodytes punctatus</i>								

DH : Directive Habitats Faune Flore Annexe II et IV ; **PN** : Protection Nationale article 2 (protection individus et habitats) ; **LRN/LRR** : Liste Rouge Nationale/Régionale des espèces menacées (LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi-menacé, VU : Vulnérable, EN : En danger, CR : En danger critique) ; **DZ** : espèce déterminante ZNIEFF en Occitanie ; **Rareté Reg** (source : web'obs) : C : Commun, AC : Assez Commun, AR : Assez Rare, R : Rare, TR : Très Rare (statut de rareté selon le référentiel FAUNA) ; **Resp. Occ** : Responsabilité de la région

Tableau 6. Niveaux d'enjeux et statuts des mammifères patrimoniaux

Localisation des habitats à enjeux

L'enjeu pour ce groupe est relativement faible dans l'aire d'étude rapprochée étant donné l'absence de points d'eau pérennes. Certaines espèces pionnières peuvent cependant potentiellement fréquenter le site selon les années et la météorologie. Cette fréquentation reste cependant limitée au ruisseau au sud est ses abords.

Un enjeu **moyen** peut être attribué au ruisseau et ses abords pour ce groupe.

e. Les reptiles

Espèces et habitats d'espèces

La majorité de l'aire d'étude est constituée de milieux ouverts et cultivés, peu favorables aux reptiles. Des milieux plus variés sont cependant présents en bordure du ruisseau temporaire en limite sud de l'aire d'étude immédiate, notamment des talus rocheux. Un tas de pierres situé à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée est également potentiellement favorable.

Les prospections de mars et avril 2026 ont été réalisées par BKM Environnement en début de période d'observation de ce groupe. Aucun individu n'a été observé.

Les différentes données bibliographiques font mention de 8 espèces de reptiles dans le secteur du projet susceptibles de fréquenter l'aire d'étude rapprochée, au vu des habitats présents.

Ces espèces peuvent se répartir en plusieurs cortèges distincts :

- Les espèces affectionnant les **milieux secs et ensoleillés à végétation rase** comme la Coronelle girondine, le Lézard catalan, le Lézard des murailles, le Lézard ocellé et la Vipère aspic ;
- Les espèces liées aux **milieux ensoleillés à végétation assez dense** telles que la Couleuvre verte et jaune et le Lézard à deux raies ;
- Et les espèces liées aux **milieux aquatiques et humides** comme la Couleuvre helvétique.



Milieux potentiellement favorables aux reptiles

Espèces patrimoniales

Les espèces précédemment citées sont toutes considérées comme patrimoniales.

Nom français Nom latin	DH	PN	LRN	LRR	DZ	Rareté Reg	Responsabilité Occ	Enjeu de l'espèce
Lézard ocellé <i>Timon lepidus</i>	-	art. 2	VU	EN	x	AC	Forte	Très fort
Coronelle girondine <i>Coronella girondica</i>	-	art. 3	LC	NT	x	R	Modérée	Moyen
Lézard catalan <i>Podarcis liolepis</i>	-	art. 2	?	VU	x	C	Très forte	Moyen
Vipère aspic <i>Vipera aspis</i>	-	art. 2	NT	VU	-	C	modérée	Moyen
Couleuvre helvétique <i>Natrix helvetica</i>	-	art. 2	LC	LC	-	C	Faible	Faible
Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	IV	art. 2	LC	LC	-	TC	Faible	Faible
Lézard à deux raies <i>Lacerta bilineata</i>	IV	art. 2	LC	LC	-	TC	Faible	Faible
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	IV	art. 2	LC	VU	-	TC	Faible	Faible

DH : Directive Habitats Faune Flore Annexe II et IV ; **PN** : Protection Nationale article 2 (protection individus et habitats) ; **LRN/LRR** : Liste Rouge Nationale/Régionale des espèces menacées (LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi-menacé, VU : Vulnérable, EN : En danger, CR : En danger critique) ; **DZ** : espèce déterminante ZNIEFF en Occitanie ; **Rareté Reg** (source : web'obs) : C : Commun, AC : Assez Commun, AR : Assez Rare, R : Rare, TR : Très Rare (statut de rareté selon le référentiel FAUNA) ; **Resp. Occ** : Responsabilité de la région

Tableau 7. Niveaux d'enjeux et statuts des reptiles patrimoniaux

Localisation des habitats à enjeux

Des habitats favorables à ce groupe sont présents, en particulier aux abords du ruisseau temporaire. Ils sont constitués de talus rocheux.

Des espèces patrimoniales fréquentent potentiellement le site dont le Lézard ocellé, espèce à enjeu très fort. Cette espèce est mentionnée dans les données du SINP, à 900 mètres au nord du site. Bien qu'ancienne (2016), l'espèce est potentiellement toujours présente dans ce secteur. En outre, l'aire d'étude rapprochée est comprise dans le périmètre du Plan National d'Actions en faveur de l'espèce. Elle peut être considérée comme potentiellement présente sur les talus rocheux ensoleillés aux abords du ruisseau.

Les prospections effectuées étaient cependant relativement trop précoces pour avoir une bonne vision de la population de reptiles présente sur le site.

Les enjeux sont principalement localisés au niveau du ruisseau et de ses abords. Les talus rocheux ont un enjeu fort, les fourrés et abords du ruisseau un enjeu moyen, le reste des habitats un enjeu faible.

f. Les insectes

➤ Les lépidoptères rhopalocères

Espèces recensées et habitats d'espèces

L'aire d'étude rapprochée est constituée principalement d'une prairie pâturée/fauchée et de zones cultivées, habitat relativement peu favorable aux lépidoptères. Quelques habitats plus diversifiés sont présents en bordure du ruisseau temporaire au sud de l'aire d'étude immédiate.

Les prospections réalisées par BKM Environnement étaient précoces pour l'observation de ce groupe. Aucun individu n'a été recensé sur le site.

Les données bibliographiques citent 81 espèces présentes sur la commune de Rebourguil et les communes limitrophes, dont 46 sur la commune de Rebourguil.

13 espèces sont localisées à proximité d'après les données transmises du SINP. Ces espèces sont pour la plupart communes et non menacées : Amaryllis, Argus brun, Azuré commun, Cuivré commun, Flambé, Hespérie des sangisorbes, Machaon, Mégère, Mélitée orangée, Ocellé de la canche, Piérie de la rave, Procris et Souci.

Espèces patrimoniales

8 espèces citées dans la bibliographie présentent cependant un enjeu patrimonial. Elles sont inféodées aux milieux secs (Aurore de Provence, Azuré de la badasse, Azuré du Thym) ou boisés (Morio, Moyen Nacré, Petit Sylvandre, Sylvandre helvète). Au vu des habitats présents ces espèces ne sont pas susceptibles de fréquenter l'aire d'étude rapprochée. La Dernière espèce, le Damier de la succise, est mentionné dans la base de données en ligne web'obs mais sur la commune limitrophe de Montflaur.

Il est peu probable que cette espèce fréquente la zone du projet , les habitats présents lui étant peu favorables.

Localisation des habitats à enjeux

L'aire d'étude rapprochée est relativement peu favorable à ce groupe. Seuls quelques habitats proches du ruisseau temporaire peuvent potentiellement accueillir des plantes hôtes favorables à certaines espèces.

Les passages effectués sur site étaient relativement précoces pour ce groupe, aucune espèce n'a été inventoriée.

Les enjeux sont globalement faibles.

➤ Les odonates

Espèces recensées et habitats d'espèces

Les odonates ont besoin de milieux aquatiques au cours de leur cycle de vie. En effet, la reproduction et le développement des larves est strictement aquatique.

Les prospections réalisées par BKM Environnement étaient relativement précoces pour ce groupe, aucun individu n'a été inventorié.

Toutefois, les seuls milieux aquatiques dans l'aire d'étude rapprochée sont le ruisseau temporaire en limite de l'aire d'étude immédiate au sud. Ce ruisseau était déjà considérablement asséché en mars, il est peu probable qu'il y ait suffisamment d'eau pour permettre le développement larvaire qui a lieu au cours du printemps et de l'été.

Les données bibliographiques font mention de 48 espèces sur la commune de Rebourguil et les communes limitrophes dont 2 espèces protégées : l'Agrion de Mercure et la Cordulie à corps fin. Au vu des habitats présents, ces espèces peuvent être considérées comme absentes de l'aire d'étude rapprochée.

Espèces patrimoniales

Aucune espèce patrimoniale n'est potentiellement présente dans l'aire d'étude rapprochée.

Localisation des habitats à enjeux

L'enjeu est très faible pour ce groupe.

➤ Les coléoptères

Espèces recensées et habitats d'espèces

Deux espèces patrimoniales sont mentionnées dans la bibliographie : le Grand capricorne et le Lucane cerf-volant.

Ces espèces sont des coléoptères saproxyliques, dont les larves se développent dans de vieux arbres, principalement le chêne.

Une recherche des arbres potentiellement hôtes a été effectuée lors des passages sur site. Les 7 arbres isolés présents dans l'aire d'étude rapprochée ont été inspectés.

Aucun de ces arbres ne présente de caractéristiques favorables au groupe.

Les deux espèces peuvent être considérées comme absentes de l'aire d'étude rapprochée.

Espèces patrimoniales

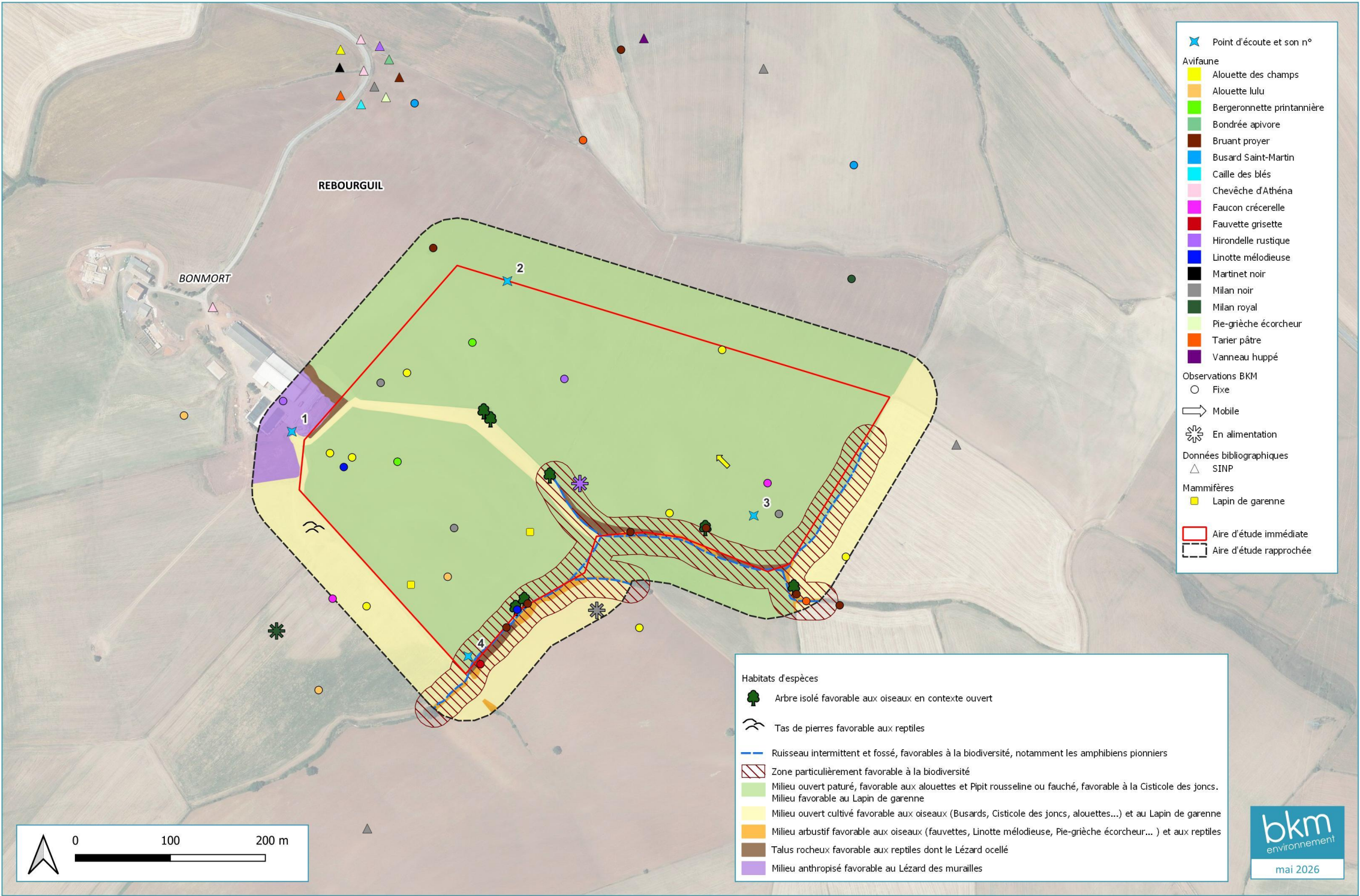
Aucune espèce patrimoniale n'est potentiellement présente dans l'aire d'étude rapprochée.

Localisation des habitats à enjeux

L'enjeu est **très faible** pour ce groupe.



Grand capricorne et Lucane cerf-volant (BKM, photos prises hors site)



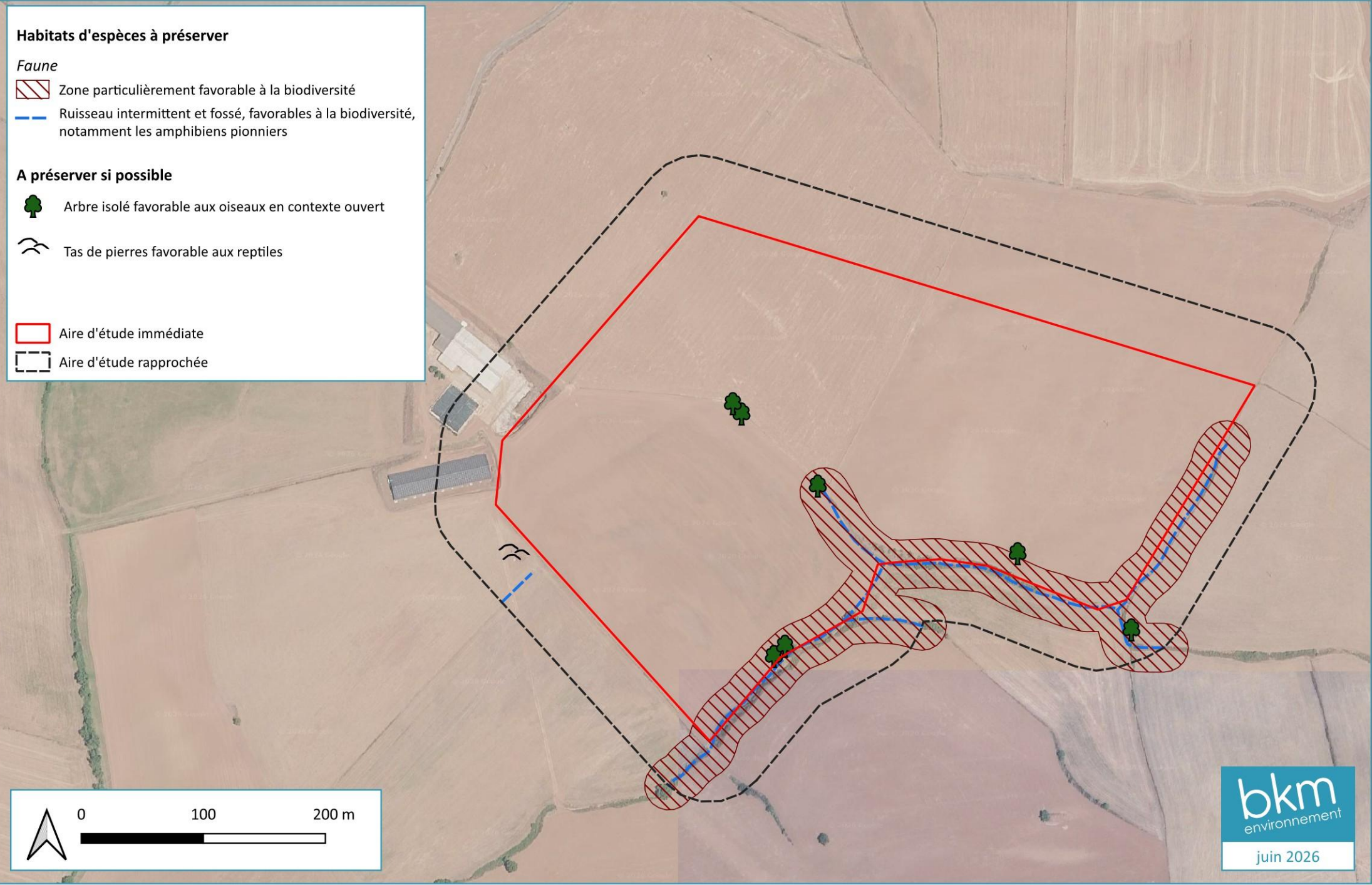
Fond de carte : Google Satellite 2025
Source(s) : BKM Environnement

Carte 9. Faune patrimoniale

1.2.5.Synthèse des enjeux du milieu naturel

Le pré-diagnostic permet d'identifier les niveaux d'enjeux suivants pour les milieux naturels, ainsi que les niveaux de sensibilité environnementale qui en résultent pour un projet de type centrale photovoltaïque avec maintien d'une activité agricole. Le maintien d'une activité agricole suppose que les milieux ouverts vont être impactés, sauf éventuellement sur des hauteurs et largeurs réduites.

Habitats naturels et anthropiques	Niveau d'enjeu écologique global		Descriptif	Niveau de sensibilité environnementale par rapport au projet	
Prairie améliorée, pâturée ou mixte	Faible	Moyen	Favorable au Lapin de garenne (moyen) et oiseaux des milieux ouverts (Alouettes, Cisticole) Présence de la Vesce de Pannonie	Faible	Moyen
Sentier pâturé	Moyen		Favorable au Lapin de garenne (moyen)	Faible	
Fourré	Moyen		Favorable au Lapin de garenne (moyen), aux oiseaux et aux reptiles	Faible	
Talus rocheux	Fort		Favorable aux reptiles dont le Lézard ocellé	Faible	
Culture	Faible	Fort	Favorable au Lapin de garenne (moyen) et oiseaux des milieux cultivés selon culture mise en place dont le Busard cendré et la Cisticole des joncs	Faible	Moyen
Bâtiment agricole	Faible		Favorable au Lézard des murailles	Très faible	
Zone de dépôt	Faible		Favorable au Lézard des murailles	Très faible	
Arbre isolé	Faible		Favorable aux oiseaux	Faible	
Tas de pierre	Faible		Favorable aux reptiles	Très faible	
Fossé	Moyen		Favorable aux amphibiens pionniers selon l'hydrologie	Faible	
Ruisseau intermittent	Moyen		Favorable aux amphibiens pionniers selon l'hydrologie	Faible	



Fond de carte : Google Satellite 2025
Source : BKM Environnement

Carte 10. Synthèse des enjeux écologiques

1.3. LA RESSOURCE EN EAU

1.3.1. Les eaux souterraines

Le sous-sol de la commune de Rebourguil contient une masse d'eau, celle des Grès, pélites et conglomérats permo-triasiques du bassin de Saint-Affrique et rougier de Camarès (FRFG009D). Il s'agit d'une masse d'eau libre à dominante sédimentaire non alluviale.

Cette formation constitue un réservoir aquifère dont la perméabilité est variable : les grès, souvent plus perméables, peuvent contenir des nappes d'eau souterraine, tandis que les pélites, plus argileuses, jouent un rôle de confinement ou de ralentissement des écoulements.

Un état des lieux des masses d'eau souterraines a été réalisé en 2025 par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, dans le cadre de l'élaboration du futur SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) 2027-2032. Selon ce diagnostic, la masse d'eau des Grès, pélites et conglomérats permo-triasiques du bassin de Saint-Affrique et rougier de Camarès **présente un bon état quantitatif et un bon état chimique.**

EDL 2025	Etat quantitatif :	Bon
	Etat chimique :	Bon

Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux 2025)

EDL 2025	Pressions	
	Pression ponctuelle :	
	Sites industriels ou décharges :	Pas de pression
	Pression diffuse :	
	Nitrates d'origine agricole :	Non significative
	Phytosanitaire :	Non significative
EDL 2025	Prélèvements d'eau :	
	Sollicitation de la ressource par les prélèvements :	Non significative

Figure 2. Etat des lieux 2025 de la masse d'eau des Grès, pélites et conglomérats permo-triasiques du bassin de Saint-Affrique et rougier de Camarès (Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne, 2025)

1.3.2. Les eaux superficielles

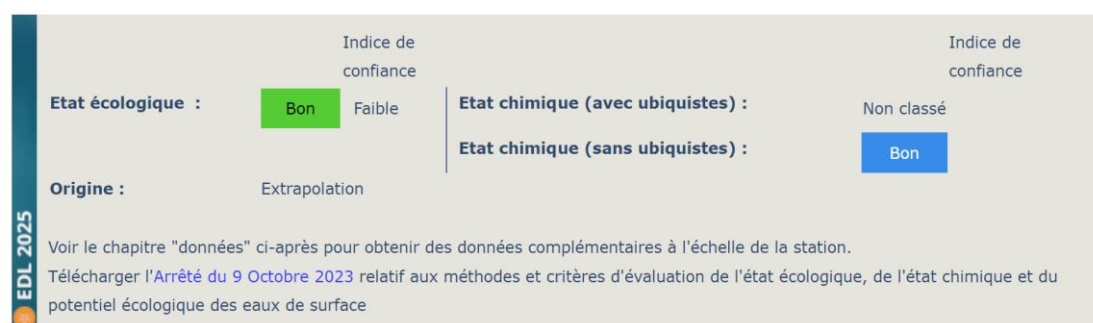
L'aire d'étude se situe sur le bassin du « La Rance du confluent du Liamou au confluent de l'Avène (incluse) », affluent du Tarn et sur le sous-bassin versant de la Grêle Rouge. Elle **est bordée au sud par un fossé temporaire, affluent du ruisseau de la Grêle Rouge**, qui se jette dans la Rance, 800 m en aval.

Un état des lieux de la Grele Rouge a été réalisé en 2025. **L'état écologique et l'état chimique**, obtenus par extrapolation de données collectées sur le bassin versant entre 2021 et 2023, **sont « bons »**. La

masse d'eau ne subit pas de pressions significatives susceptibles de remettre en cause l'état de la masse d'eau.

Toutefois, en 2024, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a mis en service une station de mesure sur le ruisseau de la Grele Rouge. Celle-ci a été implantée sur la commune de Combret, à la limite de Belmont-sur-Rance. L'état écologique de la masse d'eau de la « Grele Rouge » est dégradé et qualifié de moyen.

Etat de la masse d'eau (Etat des lieux 2025 - données 2021-2023)



Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux 2025)



Figure 3. Etat des lieux 2025 de la masse d'eau de la Grele rouge (Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne, 2025)

La masse d'eau rivière de la Grele rouge n'est pas classée « axe à migrateurs amphihalins, « cours d'eau en très bon état » ou « réservoir biologique » dans le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027.

L'enjeu étant la préservation de la qualité du ruisseau de la Grele rouge, celui-ci est fort.

1.3.3. Les captages d'eau potable

D'après l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie, aucun captage d'alimentation en eau potable, ni périmètres de protection immédiate et rapprochée ne sont présents sur l'aire d'étude du projet et **ses abords**. En revanche, **l'aire d'étude est couverte par le périmètre de protection éloignée de la prise d'eau de Saint-Roch, implantée sur la commune de Gaillac**, dans le département du Tarn et fixé par arrêté préfectoral du 9 janvier 2017. **Dans ce périmètre, il n'est pas défini de prescriptions de nature à remettre en cause la réalisation d'un projet photovoltaïque au sol.**

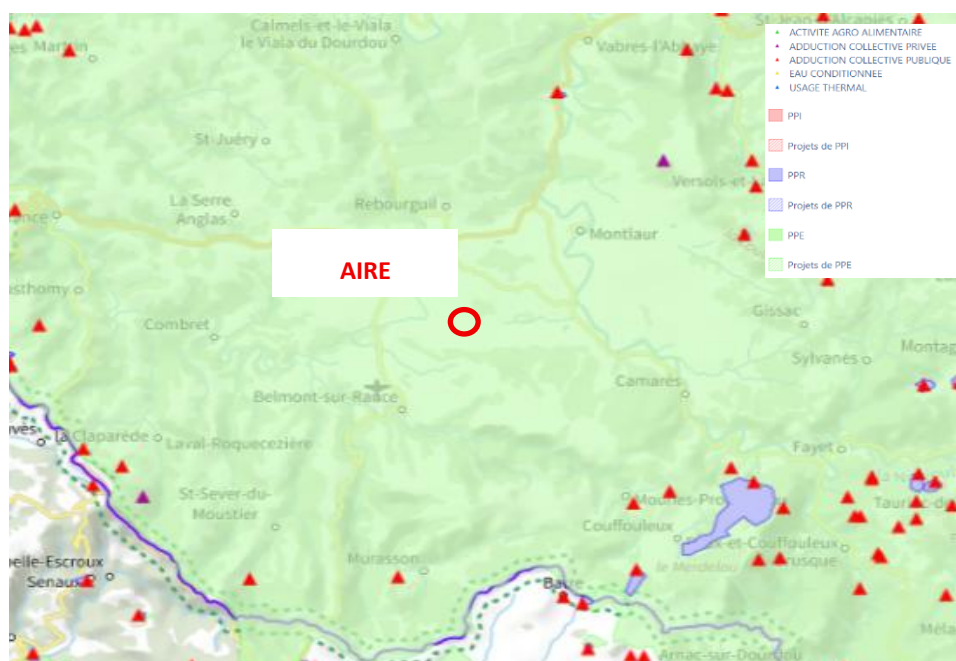


Figure 4. Captages d'eau potable et périmètres de protection (Source : carto.atlasante.fr)

1.3.4. Synthèse des enjeux de la ressource en eau

La préservation de la qualité des eaux souterraines et superficielles est un enjeu fort dans l'aire d'étude.

1.4. MILIEU HUMAIN

1.4.1. Habitat, équipement

L'aire d'étude immédiate est éloignée des zones d'habitat et d'équipements. Seule une habitation est située au lieu-dit « Bonmort » à côté des bâtiments de l'exploitation agricole, à environ 210 m à l'ouest de l'aire d'étude.

Aucun équipement n'est implanté à proximité de l'aire d'étude immédiate.

L'enjeu lié à l'habitat et aux équipements est donc **faible**.

1.4.2. Activités économiques et récréatives

1.4.2.1. Agriculture

L'aire d'étude est implantée au sud-est de la commune de Rebourguil, au lieu-dit « Bonmort », sur une parcelle agricole, cultivée en prairie temporaire en 2024, selon les déclarations PAC compilées dans Registre Parcellaire Graphique du Ministère de l'Agriculture. Elle est entourée de parcelles agricoles : prairies au nord, à l'est et à l'ouest, et fourrages au sud.

A l'ouest de l'aire d'étude, se trouvent plusieurs bâtiments agricoles et l'exploitation agricole du « GAEC de Bonmont ». Un nouveau bâtiment a été construit en 2026 dans l'aire d'étude rapprochée.

L'enjeu agricole est donc **fort**.

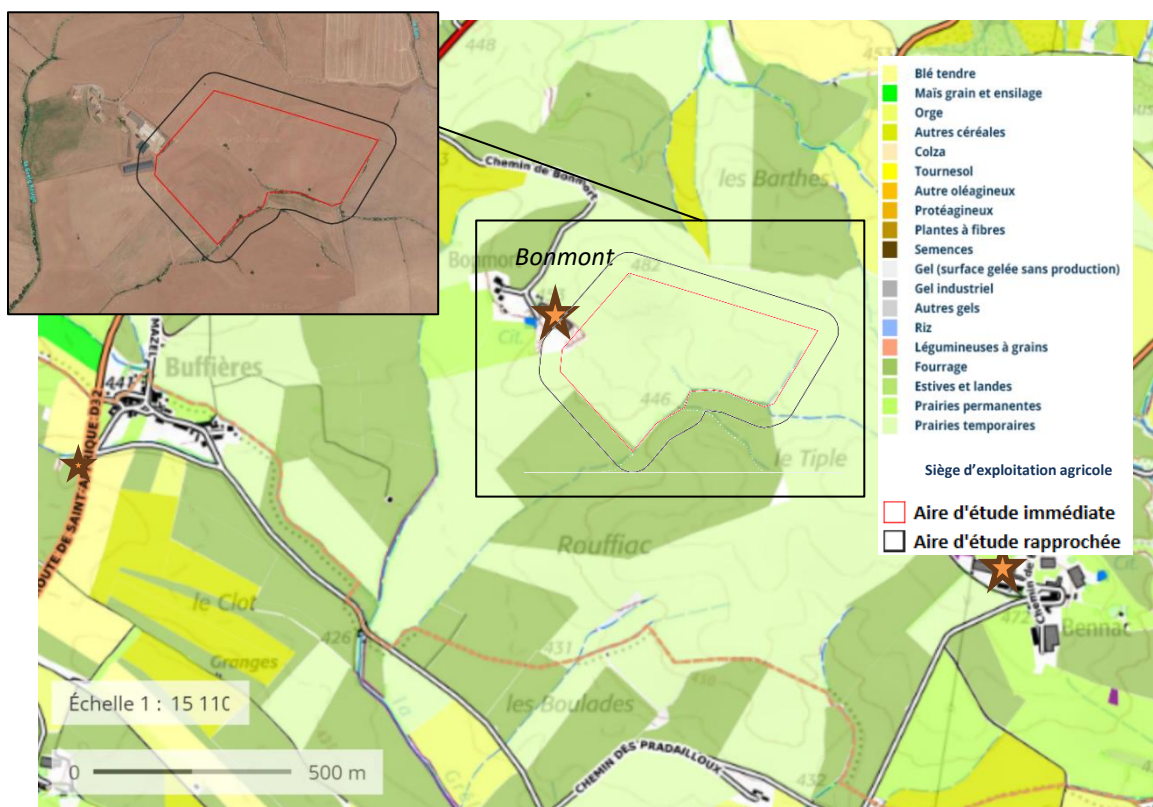


Figure 5. Cultures déclarées à la PAC en 2024 (Source : RPG 2024)

1.4.2.2. Activités commerciales et industrielles

L'aire d'étude est éloignée des activités commerciales et industrielles.

1.4.2.3. Activités récréatives

L'aire d'étude est éloignée à plus de 25 km des circuits de randonnée inscrits sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Département de l'Aveyron.

Toutefois, la commune est sillonnée **sentier balisé de 18,8 km, nommé** Ce sentier, du Parc Naturel Régional des Grands Causses, traverse le territoire communal au nord-ouest du bourg et passe par les hameaux de Frayssinous, la chapelle Notre-Dame de la Lauzière, la forêt de pins et le château féodal d'Esplas sur sa colline. **Il est éloigné à environ 2,5 km au nord de l'aire d'étude.**

Il n'existe pas de sites de loisirs, ni d'hébergements touristiques à proximité de l'aire d'étude. Dans la commune, un seul gîte est recensé. Il est implanté au lieu-dit la Capelle, à 2,2 km au nord-ouest de l'aire d'étude.

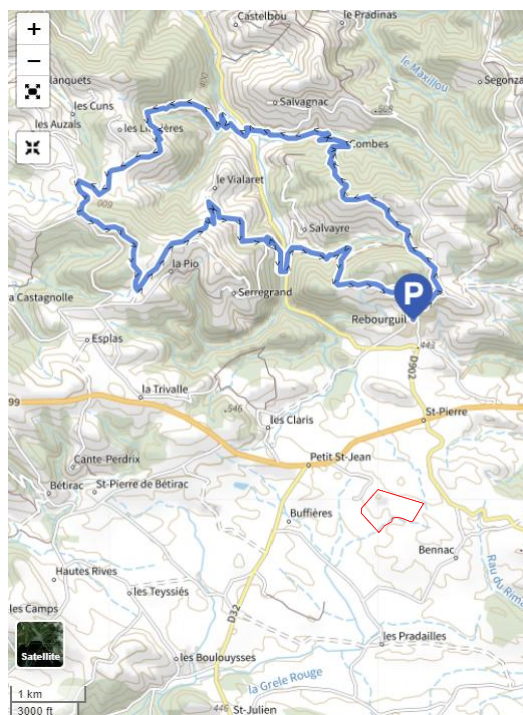


Figure 6. "Chemin faisant, tot camin fasent".

1.4.3. Urbanisme

1.4.3.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale des Grands Causses

La commune de Rebourguil est couverte par le Schéma de Cohérence Territoriale des Grands Causses. Ce SCoT approuvé le 7 juillet 2017.

Dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT en vigueur, il est défini plusieurs objectifs afin d'aller vers un territoire à énergie positive :

- L'objectif n°44 est l'équilibre énergétique à l'horizon 2030, avec une production 100% renouvelable.
- L'objectif n°45 est d'inscrire dans le SCoT un schéma des Zones favorables au développement de l'éolien et de centrales photovoltaïques.

« Pour les centrales photovoltaïques au sol, seuls les délaissés autoroutiers, les espaces neutralisés des zones d'activités et les friches (industrielles ou agricoles) pourront accueillir des projets. Le foncier agricole restera totalement préservé. La dimension de ces centrales sera régulée, notamment pour ne pas générer des pressions sur le prix du foncier. »

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) fixe des actions encadrant la stratégie de production énergétique des Grands Causses. « Le schéma de développement des ENR du SCoT détermine des zones potentielles de développement photovoltaïque au sol, sur des sites dits dégradés et notamment inscrits dans l'inventaire historique des sites industriels ou des sites et sols pollués, ou encore les parkings de zones commerciales, les délaissés autoroutiers ou d'aérodromes. Les centrales photovoltaïques au sol répondront aux critères environnementaux et paysagers définis dans le SCoT. **Aucun projet ne pourra être envisagé sur des terrains boisés ou destinés à l'agriculture.** » (Mesure 4.1.2.11).

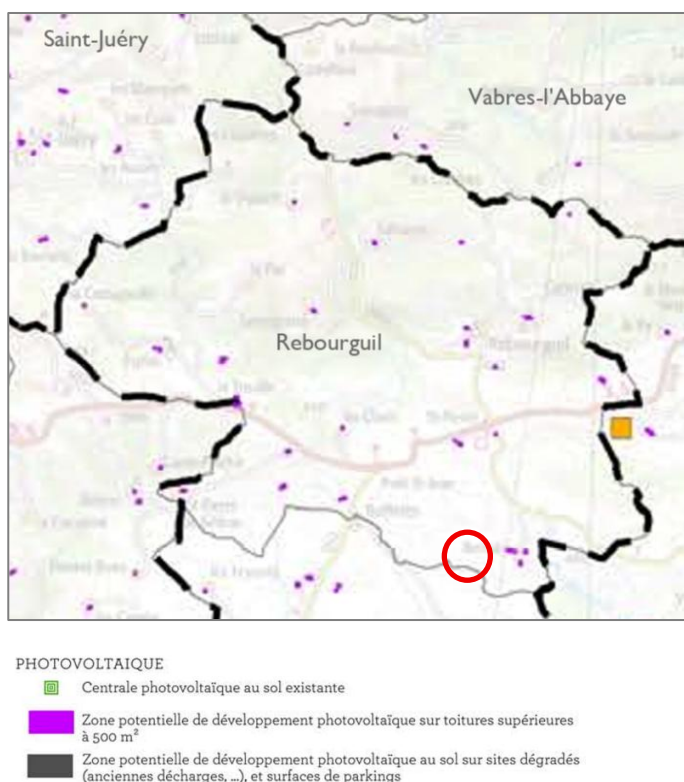


Figure 7. Extrait de l'atlas du schéma de développement des énergies renouvelable (Source : DOO du SCoT des Grands Causses)

Une nouvelle élaboration du SCoT AEC

(Aire Energie Climat) du Sud Aveyron a été lancé le 24 novembre 2023. Il porte sur 8 Communautés de Communes (80 communes), dont la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier à laquelle appartient la commune de Rebourguil. **A son approbation, le SCOT tiendra lieu de PCAET (SCoT-AEC).**

Dans le projet de Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), le projet de SCoT maintien la volonté du territoire et du Parc des Grands Causses de n'autoriser les projets de centrale photovoltaïque au sol qu'à des conditions restreintes, à savoir une implantation sur des espaces dégradés : délaissés routiers, décharges, anciennes carrières.

L'enjeu lié au SCoT est **fort**.

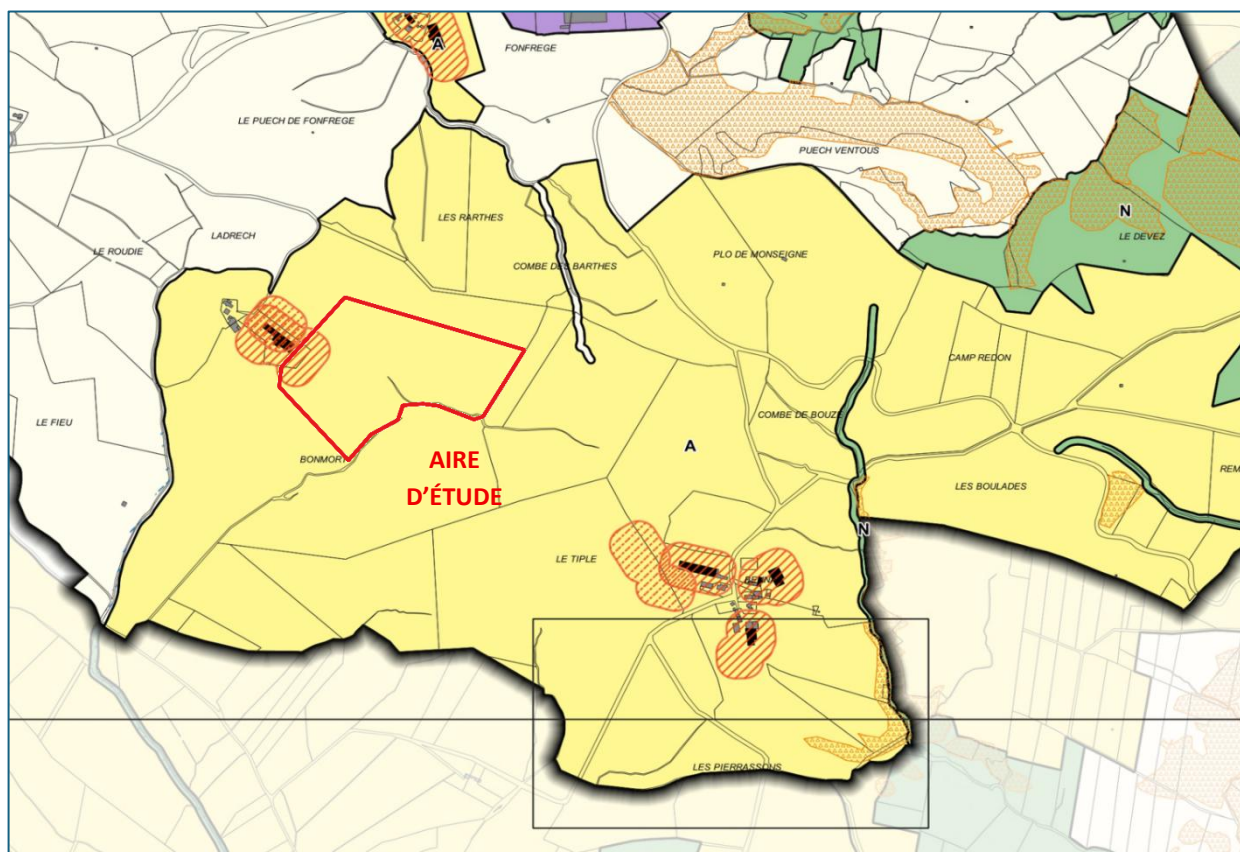
1.4.3.2. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Monts, Rance, Rougier

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Monts, Rance et Rougier, approuvé le 19 septembre 2024, régit le développement du territoire, l'aménagement des espaces et l'utilisation des sols de la commune de Rebourguil.

Le PLUi classe l'aire d'étude en zone agricole A. La zone A correspond aux espaces destinés aux constructions et installations nécessaires à l'exploitation. Selon le règlement du PLUi, « les installations de production d'énergie renouvelable de type parcs photovoltaïques au sol ou agri-photovoltaïsme, hors autoconsommation, ne sont autorisées que dans les secteurs dédiés (Npv) ».

L'aire d'étude n'est concernée par aucune prescription de type emplacement réservé, Espace Boisé Classé (EBC), éléments patrimoniaux ou de paysage protégés ou servitudes d'utilité publiques. La partie ouest de l'aire d'étude est concernée par un périmètre de réciprocité agricole.

PLAN LOCAL D'URBANISME



Légende

■ Constructions non encadrées

Normes supérieures

/// Plans de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)
 // Zones inondables - trame informative (source : DREAL)

Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

★ Patrimoine bâti / paysager à protéger
 ★ Petit patrimoine à protéger

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

/// Zones humides (repérage réalisé selon les données disponibles à l'approbation du PLU)
 [] Secteurs de pailles - Enjeux très forts
 [] Secteurs de pailles - Enjeux modérés à forts (ou non définis)
 [] Ensembles boisés à préserver

Prescriptions particulières

[] Emplacement réservé
 [] Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3.2 du dossier)
 [] Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du CU
 [] Espace Boisé Classé
 [] Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrière)
 [] Bâti ou ensembles bâtis identifiés au titre de l'article L.151-11 2° du CU

Agriculture

[] Périmètres de réciprocité agricole
 [] Périmètre de réciprocité agricole - En projet
 [] Périmètre de réciprocité agricole - Vacant
 [] Bâtiment d'élevage existant

Zonage réglementaire

Zones urbaines

[] Ua
 [] Ub
 [] Ue
 [] Us
 [] Ut
 [] Ux, Ux*

Zones à urbaniser

[] 1AU
 [] 1AUx
 [] 2AU UTN
 [] 2AUe

Zones agricoles

[] A
 [] Am
 [] Ap
 [] At

Zones naturelles

[] N
 [] Naero
 [] Neol
 [] Nh
 [] Nj
 [] Npv
 [] Nt
 [] Nx

Figure 8. Extrait du PLUi Monts, Rance et Rougier sur la commune de Rebourguil (Source : PLUi, règlement graphique)

Dans le PLU en vigueur, la création d'un parc photovoltaïque n'est pas permise en zone agricole A.

Toutefois, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER) a instauré les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR). Ces espaces, identifiés par les communes après concertation avec les habitants, sont jugés favorables à l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables. **L'aire d'étude immédiate se situe précisément dans une ZAENR dédiée au photovoltaïque.** Une fois annexée au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), **cette ZAENR permettra la concrétisation du projet en zone agricole.**

L'enjeu lié au PLUi est donc **faible**.

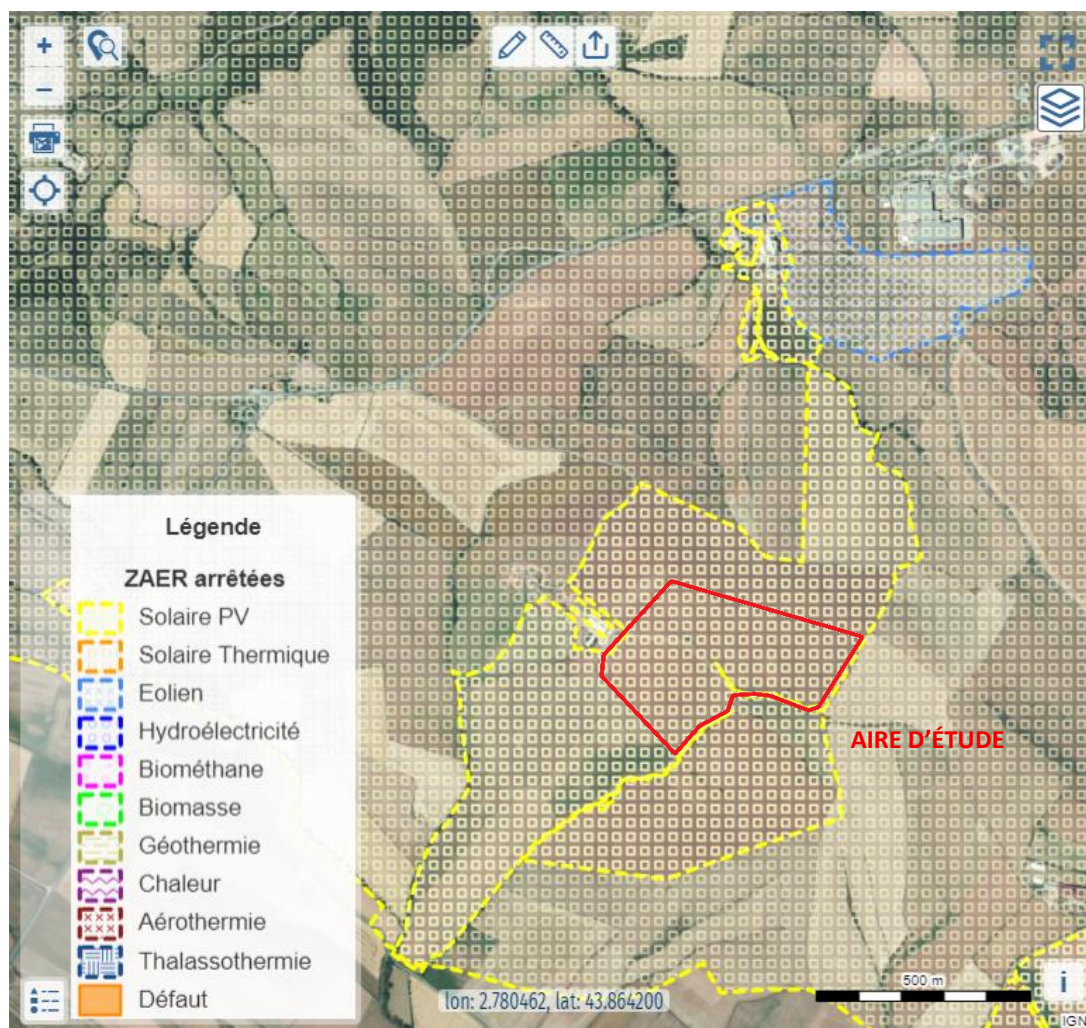


Figure 9. Les ZAER arrêtées

1.4.1. Synthèse des enjeux liés au milieu humain

L'aire d'étude présente des enjeux faibles liés au milieu humain. Elle est éloignée des espaces urbanisés et la présence d'une ZAENR permettra la réalisation du projet.

1.5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

1.5.1. Risque d'inondation par débordement de cours d'eau

L'aire d'étude est située en amont du bassin versant du cours d'eau de la Grêle Rouge qui passe à 800 m au sud. Un de ses affluents, au régime intermittent, passe en limite sud de l'aire d'étude immédiate. Etant donné la localisation de ce cours d'eau en tête de bassin versant, le risque de débordement en cas de fortes précipitations est très faible.

L'enjeu lié aux inondations par débordement de cours d'eau est donc **très faible**.

1.5.2. Risque d'inondation par remontée de nappe

Ce risque apparaît lorsque la nappe phréatique remonte et atteint la surface du sol. Il se produit le plus souvent en période hivernale lorsque la nappe se recharge. C'est en effet la période où les précipitations sont les plus importantes, où les températures et l'évaporation sont faibles et où la végétation, peu active, ne prélève pratiquement pas d'eau dans le sol.

Lorsque plusieurs années humides se succèdent, la nappe peut remonter, traduisant le fait que la recharge naturelle par les pluies est supérieure à la moyenne et plus importante que sa vidange vers les exutoires naturels que sont les cours d'eau et les sources. Si, dans ce contexte, des éléments pluvieux exceptionnels se superposent aux conséquences d'une recharge exceptionnelle, le niveau de la nappe peut alors atteindre la surface du sol. La zone non saturée est alors totalement envahie par l'eau lors de la montée du niveau de la nappe : c'est l'inondation par remontée de nappe.

Une cartographie nationale de la sensibilité aux remontées de nappe a été réalisée en 2018 par le BRGM. La carte proposée permet de localiser les zones où il y a de fortes probabilités d'observer des débordements par remontée de nappe. La cartographie des zones sensibles aux remontées de nappe est obtenue, par maille de 250 m, par différence entre les côtes du MNT (Modèle Numérique de Terrain) et les points de niveau maximal probable de la nappe.

Au regard des incertitudes liées aux cotes altimétriques, le BRGM a proposé une représentation en trois classes qui sont :

- Les « zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe » : lorsque la différence entre la cote altimétrique du MNT et la cote du niveau maximal interpolée de la nappe est négative ;
- Les « zones potentiellement sujettes aux inondations de cave » : lorsque la différence entre la cote altimétrique du MNT et la cote du niveau maximal interpolée de la nappe est comprise entre 0 et 5 m ;
- Les zones où il n'y a « pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave » : lorsque la différence entre la cote altimétrique du MNT et la cote du niveau maximal interpolée est supérieure à 5 m.

L'aire d'étude n'est pas en zone potentiellement sujette aux débordements de nappe ni en zone potentiellement sujette aux inondations de cave. L'enjeu est donc **très faible**.

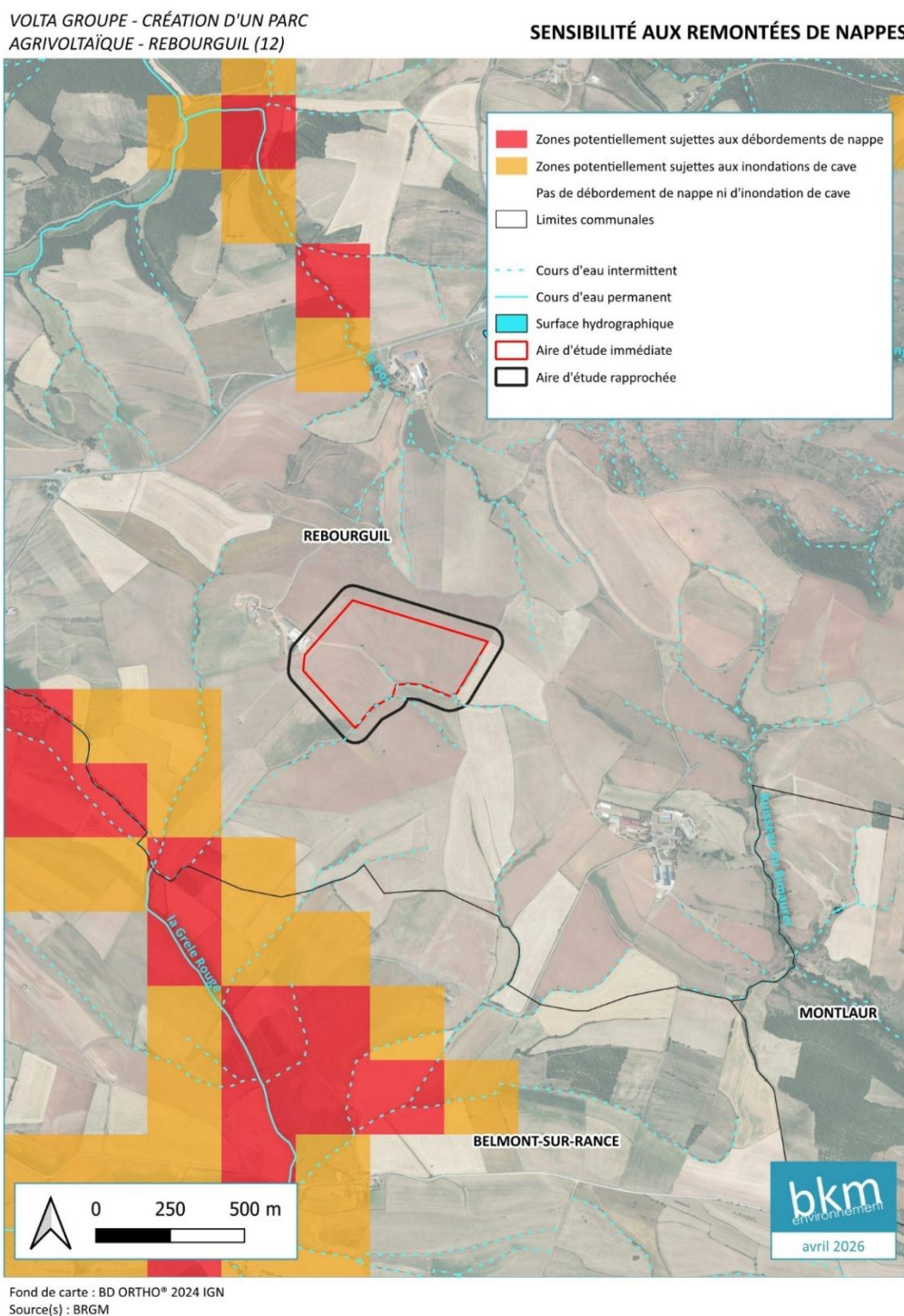


Figure 10. Sensibilité au phénomène de remontée de nappe

1.5.3. Risques de mouvements de terrain

1.5.3.1. Exposition au retrait-gonflement des argiles

Ce phénomène de retrait/gonflement de certaines formations argileuses est lié à la variation de volume des matériaux argileux en fonction de leur teneur en eau. Lorsque les minéraux argileux absorbent des molécules d'eau, on observe un gonflement plus ou moins réversible. En revanche, en période sèche, sous l'effet de l'évaporation, on observe un retrait des argiles qui se manifeste par des tassements et des fissures. Ces mouvements différentiels sont à l'origine de nombreux désordres sur les habitations (fissures sur les façades, décollements des éléments jointifs, distorsion des portes et fenêtres, dislocation des dallages et des cloisons et, parfois, rupture de canalisations enterrées).

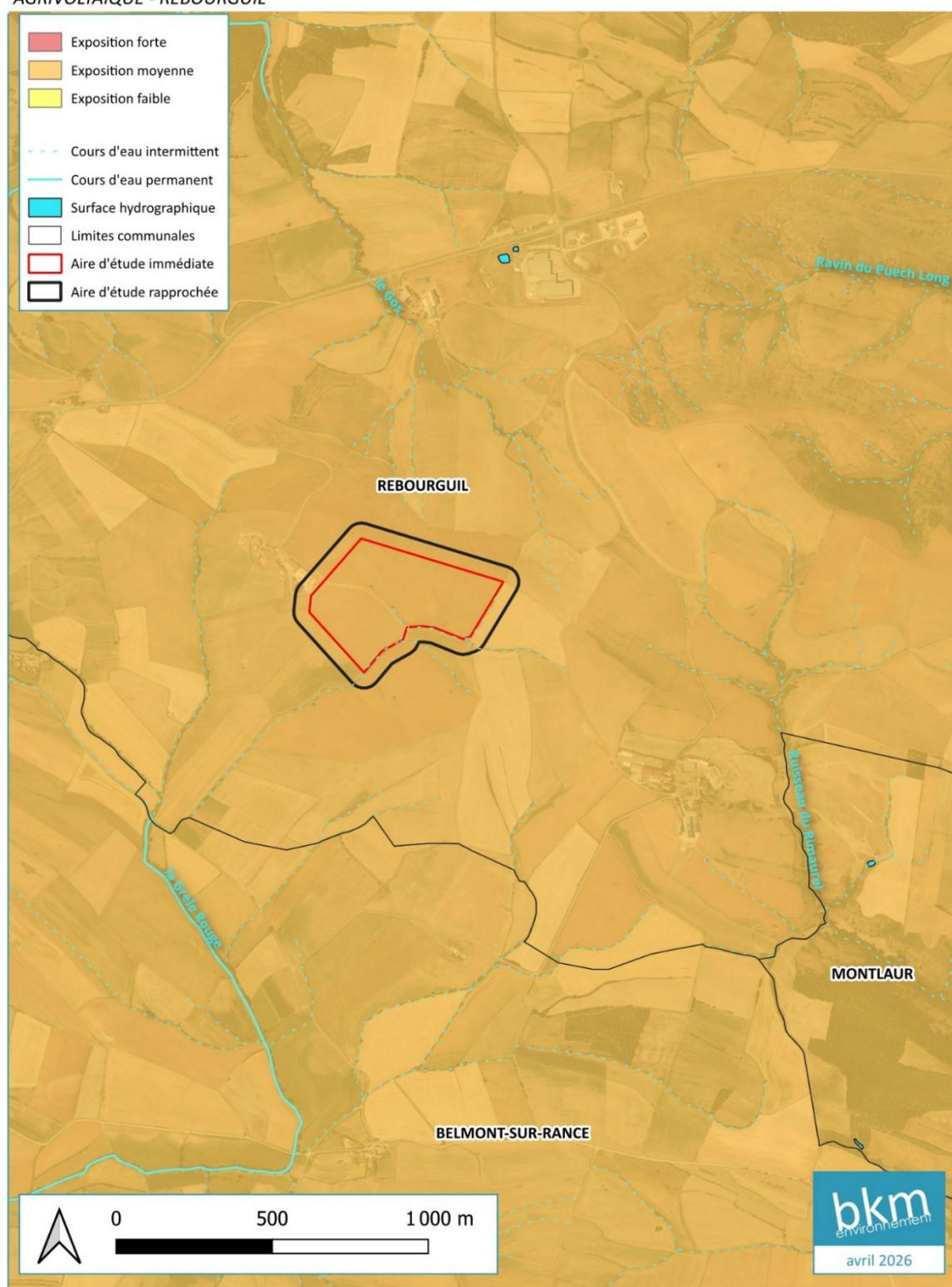
Ce phénomène qui touche principalement les maisons individuelles et qui s'amplifie avec le changement climatique et l'augmentation du nombre de sécheresse, représente 38 % des coûts d'indemnisation du dispositif « Cat Nat » (catastrophes naturelles).

Une cartographie de l'exposition au retrait-gonflement des argiles a été réalisée par le BRGM en 2019 et mise à jour en 2025. Selon cette cartographie, **l'aire d'étude se situe en zone d'exposition moyenne au phénomène de retrait- gonflement des argiles.**

Cependant, l'enjeu lié à l'argile pour un projet de parc photovoltaïque au sol est faible, par conséquent **l'enjeu lié à ce risque est considéré comme faible.**

1.5.3.2. Mouvements de terrain (glissements, effondrements de cavités...)

D'après les bases de données du BRGM et du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, aucun mouvement de terrain ni cavité souterraine n'ont été recensés dans l'aire d'étude ou à proximité de celle-ci. **L'enjeu lié aux mouvements de terrain est donc nul.**



Fond de carte : BD ORTHO® 2024 IGN
Source(s) : BRGM

Figure 11. Exposition au retrait- gonflement des argiles

1.5.4. Risque sismique

Le terme « zone de sismicité » désigne un territoire défini par certaines caractéristiques sismiques, en particulier la fréquence et l'intensité des séismes. Le zonage sismique de la France n'est pas seulement une carte d'aléa sismique, il répond également à un objectif de protection parasismique dans les limites économiques supportables pour la collectivité.

La France dispose d'un zonage sismique entré en vigueur par le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010. Il divise le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes :

- Une zone de sismicité 1 (risque « très faible ») où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible),
- Quatre zones de sismicité 2 à 5 (de « risque faible » à « fort »), où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

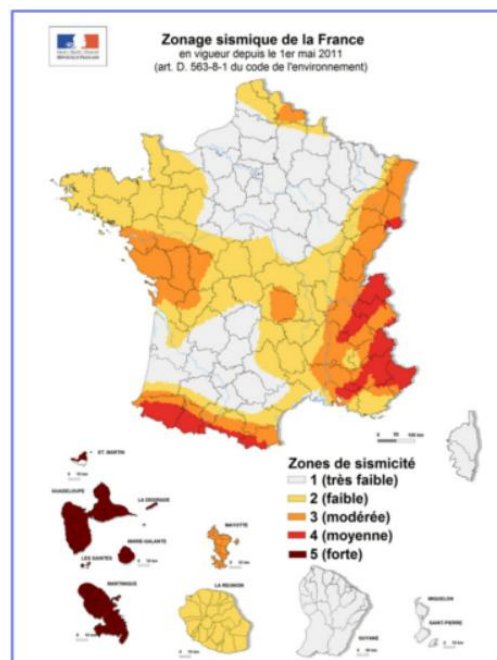


Figure 12. Zonage sismique de la France

La commune de Rebourguil est classée en zone de sismicité **très faible** (zone 1). Ce classement n'entraîne pas de prescriptions parasismiques particulières pour les bâtiments. L'enjeu lié aux séismes est donc **très faible**.

1.5.5. Risque de feu de forêt

Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent et se propagent dans des formations pouvant être des forêts, des landes, friches et terrains vacants non cultivés. Les facteurs qui interviennent dans le déclenchement et la propagation des feux de forêt sont multiples. Trois sont primordiaux :

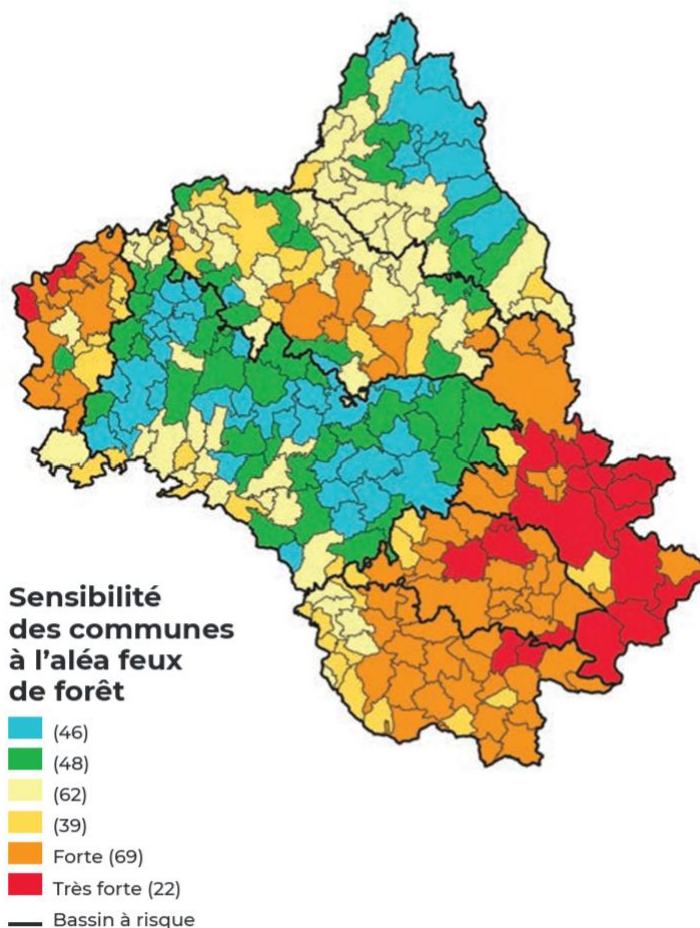
- L'existence d'une source de chaleur (flamme, étincelle). L'origine des feux de forêt est majoritairement anthropique : incinérations mal contrôlées, circulation en forêt (voies routières ou ferroviaires), dépôts d'ordures, incendies volontaires, imprudences, travaux agricoles et forestiers ;
- L'existence d'un comburant, un apport d'oxygène étant indispensable à la combustion. Le vent est un redoutable acteur de la propagation des feux de forêt : il active la combustion, transporte les particules incandescentes et dessèche la végétation, qui sera plus propice à s'enflammer ;

- L'existence d'un combustible, la strate herbacée et arbustive dont le comportement au feu sera fonction de son état de sécheresse, de sa densité, de la disposition des diverses strates et de son niveau d'entretien.

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Aveyron, dont la mise à jour a été approuvée le 14 février 2025, **la commune de Rebourguil est classée à risque pour l'aléa feu de forêt.**

L'Aveyron est doté d'un Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) pour la période 2017-2026, qui a pour objectif de diminuer le nombre de départ de feu de forêt, de réduire les surfaces brûlées, ainsi que de prévenir les risques d'incendie et de limiter leurs conséquences. Le PDPFCI a classé les communes du département de l'Aveyron selon leur sensibilité à l'aléa feu de forêt en six catégories, de très faible à très forte. **La commune de Rebourguil est classée en zone de sensibilité forte à l'aléa feu de forêt.**

L'aire d'étude est éloignée des zones boisées et n'est pas concernée par les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). Par conséquent, l'enjeu lié au risque de feu de forêt est nul.



1.5.6. Risques climatiques

La commune de Rebourguil est exposée à plusieurs aléas climatiques :

- Orages et grêle : Elle est soumise à des épisodes orageux violents, parfois accompagnés de grêle. Ces phénomènes peuvent causer des dégâts matériels importants sur les bâtiments et endommagées les cultures.
- Vents et tempêtes : En raison de son altitude moyenne (environ 480 m), la commune peut être exposée à des rafales de vent importantes, notamment lors de tempêtes hivernales ou de passages de dépressions atlantiques.
- Neige et gel : Les hivers peuvent être marqués par des chutes de neige occasionnelles ainsi que par des épisodes de gel.
- Sécheresse et canicule : L'Aveyron, et donc Rebourguil, connaît des périodes de sécheresse estivale de plus en plus fréquentes et intenses, avec des températures parfois élevées. En 2022, la commune a enregistré 2 485 heures d'ensoleillement (supérieur à la moyenne nationale), ce qui en fait une zone ensoleillée, mais aussi exposée aux vagues de chaleur

L'enjeu lié aux risques climatiques est un enjeu qualifié de **moyen sur le territoire.**

1.5.7. Risque lié au radon

Le radon est un gaz radioactif incolore et inodore naturellement présent dans le sol, l'air et l'eau. Souvent présent à faibles taux, il se dilue rapidement en extérieur. Toutefois, les sous-sols granitiques ou volcaniques présentent des concentrations plus importantes et peuvent être vectrices d'un risque sanitaire pour l'homme. En se désintégrant naturellement, le radon produit des particules radioactives dans l'air qui, une fois inhalées, se fixent sur les voies respiratoires et en irradient les cellules. À long terme, l'inhalation de radon peut conduire à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Dans les espaces clos mal ventilés, le radon peut s'infiltrer dans les maisons via des fissures, des passages de canalisations et s'y accumuler.

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASNR) a cartographié le potentiel d'exposition de chaque commune du territoire national. Il classe la commune de Rebourguil en **zone de potentiel radon significatif (3/3).**

Etant donné que le projet est en extérieur, l'enjeu lié au radon peut être qualifié de **moyen.**

1.5.8. Risque industriel

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Une ICPE industrielle est recensée dans la commune. Il s'agit de la Charcuterie Camille Cros. Cette industrie agro-alimentaire est autorisée sous le régime de l'enregistrement. Elle est située à environ 950 m au nord de l'aire d'étude immédiate.

Compte tenu de cet éloignement, l'enjeu lié au risque industriel est nul.

1.5.9.Synthèse des enjeux liés aux risques naturels et technologiques

L'aire d'étude ne présente pas d'enjeux forts en matière de risque.

Au cœur du Parc régional des Grands Causses, le rougier de Camarès se termine aux portes du Parc régional voisin du Haut Languedoc et les crêtes du Merdelou parsemés d'éoliennes.

Les Rougiers de Camarès, présentent une topographie très caractéristique, marquée par des **paysages vallonnés et des sols argileux rouges, riches en oxyde de fer.** Ce relief singulier est le résultat d'une érosion intense sur des argilites friables, formant des canyons, des vallons et des "montagnettes" aux formes douces et arrondies.

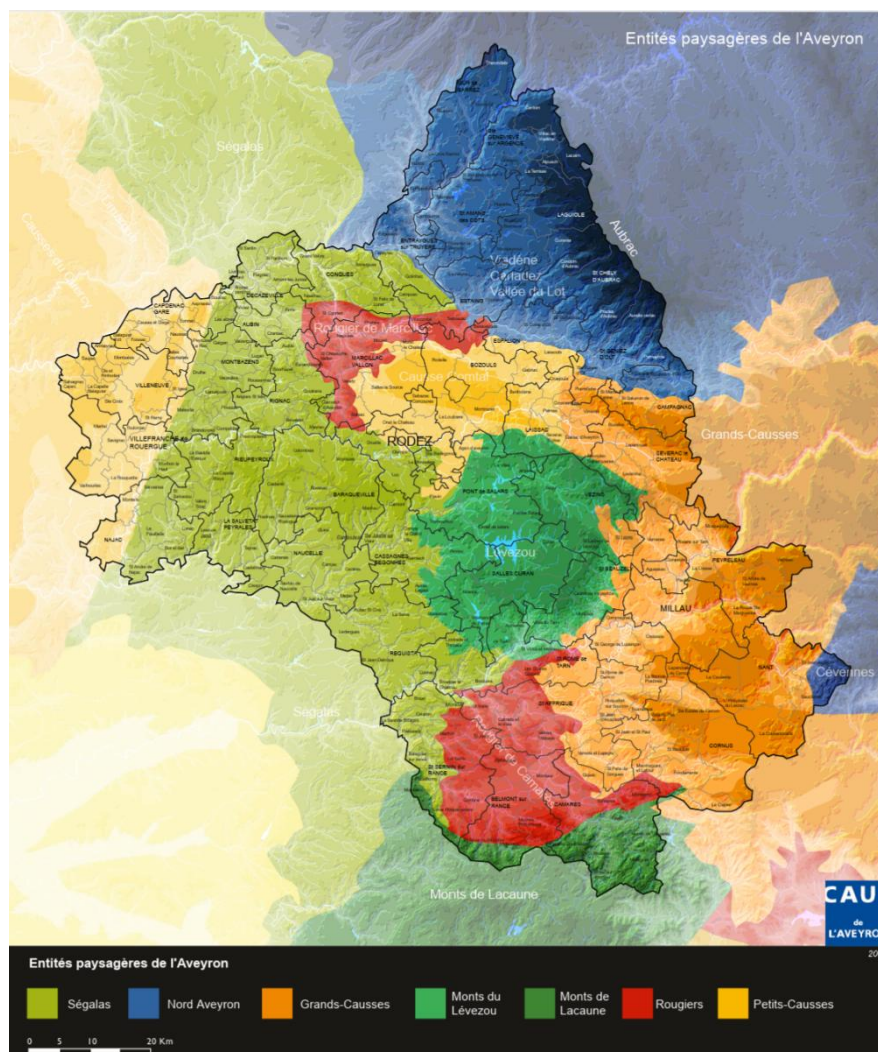


Figure 13. Les entités paysagères de l'Aveyron (Source : Atlas des paysages de l'Aveyron, 2011)

L'aire d'étude immédiate est située au fond d'un vallon. Les nombreux vallons environnants, qui délimitent la zone d'étude immédiate, atténueront la visibilité depuis les routes avoisinantes, en particulier la RD 902 au nord-est, la RD 999 au nord et la RD 32 à l'est. À l'inverse, le hameau de Bonmort bénéficiera d'une vue directe sur le projet, mais celui-ci est occupé par l'exploitant du projet agrivoltaïque.

L'enjeu lié au paysage est donc **faible**.

Patrimoine

Au XIII^e siècle, Rebourguil abritait une seigneurie, avec un enclos fortifié de forme rectangulaire situé au cœur de l'actuel bourg. De cette époque, subsistent une tour ainsi que la chapelle castrale, transformée en église paroissiale. En 1833, la commune voisine d'Esplas, elle aussi ancienne seigneurie dotée d'un château et d'un donjon dominant le village, fusionne avec Rebourguil.

Pour autant, la commune de Rebourguil ne compte aucun monument classé au titre des Monuments Historiques. L'aire d'étude immédiate n'est recoupée par aucun périmètre de protection de Monument Historique.

Le monument historique le plus proche est l'abbatiale de Belmont-sur-Rance, classée depuis 1929 et située à 5,2 km, en dehors de l'aire d'étude éloignée. Le patrimoine protégé est donc éloigné de l'aire d'étude.

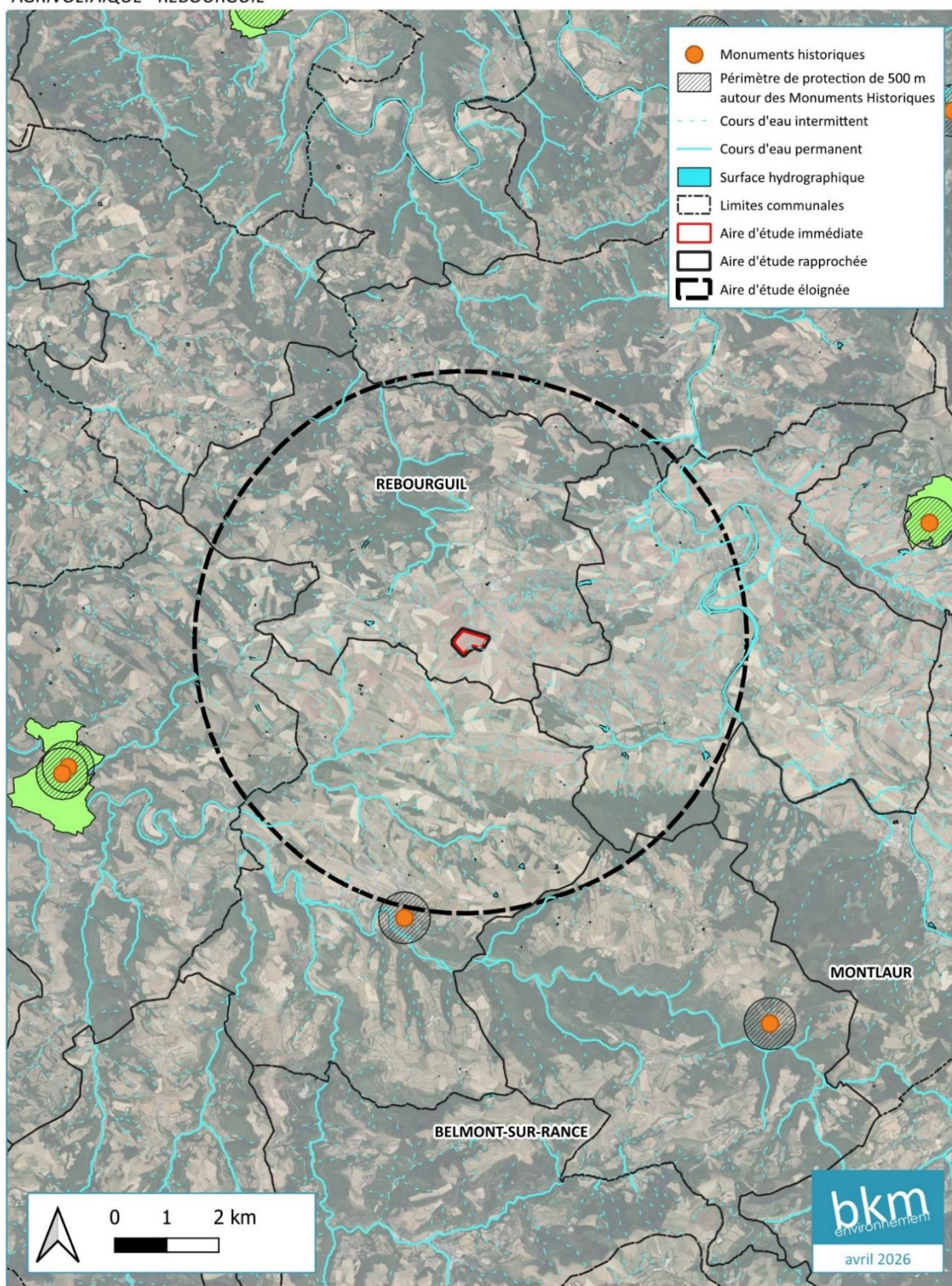
En outre, l'aire d'étude immédiate est éloignée des sites inscrits et classés. Les plus proches sont le site inscrit de « L'ensemble paysager du village de Combret » localisé à environ 7 km au sud-ouest de l'aire d'étude immédiate et le site inscrit du « Château de Montaigut et ses abords », implanté à 8,3 km au nord-est.

Enfin, il n'existe pas de Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) dans l'aire d'étude éloignée.

L'enjeu est faible.

1.6.2. Synthèse des enjeux liés au paysage et au patrimoine

L'aire d'étude immédiate se situe dans un paysage vallonné, au cœur du Parc régional des Grands Causses. Toutefois, il y aura peu de vues directes sur le projet. L'enjeu paysager est donc faible.



Fond de carte : BD ORTHO® 2024 IGN
Source(s) : Ministère de la Culture

2. IMPACTS POTENTIELS DU PROJET

2.1. IMPACTS DU PROJET

Le projet n'est à ce stade pas encore défini. Les impacts présentés ci-après constituent une évaluation des impacts potentiels, au vu des enjeux identifiés dans le pré-diagnostic. Ils portent essentiellement sur le thème des milieux naturels.

2.1.1. Impacts sur les zonages du milieu naturel

L'emprise du projet est concernée par zonage d'inventaire du patrimoine naturel, la ZNIEFF de type II « Rougier de Camarès ».

L'emprise pressentie est cependant très faible au regard de l'étendue de la ZNIEFF (56 713 ha).

La ZNIEFF de type I « Rougiers de Verrières » est localisée à une distance de 120 mètres à l'est du site. Sa surface est plus réduite (1437 ha), mais il n'existe pas de lien fonctionnel direct entre la ZNIEFF et le site du projet.

Les autres ZNIEFF de type I et II présentes dans l'aire d'étude éloignée sont situées à une distance d'au moins 5 km du site et concernent des entités naturelles dont la nature des milieux est différente de celle du site du projet.

Le projet sera donc sans effet direct sur de tels zonages.

2.1.2. Impacts sur la trame verte et bleue

L'aire d'étude rapprochée est concernée par deux éléments de la trame verte et bleue. Un réservoir de biodiversité des milieux ouverts et semi-ouverts de plaine à préserver est localisé à 120 mètres à l'est de l'aire d'étude. Et un cours d'eau à préserver constituant un corridor de la trame bleue est situé au sud de l'aire d'étude.

Dans les 5 km autour du projet est identifié, au sud, un corridor des milieux ouverts et semi-ouverts de plaine à préserver, rejoignant le réservoir de biodiversité précédemment cité.

Le projet est localisé en bordure du cours d'eau à préserver, corridor de la trame bleue.

Des mesures devront être mises en place pour limiter au maximum les impacts sur ce milieu, du type marge de recul par rapport au cours d'eau.

2.1.3.Impacts et mesures sur le milieu naturel

Pour une emprise de projet sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate, les impacts négatifs sont :

- Emprise sur des **prairies améliorées, zones cultivées et sentier pâturé**, habitat de nidification potentiel de plusieurs espèces d'oiseaux des milieux ouverts et habitat du Lapin de garenne ;
- Emprise sur des **fourrés**, habitat de nidification potentiel de plusieurs espèces d'oiseaux des milieux semi-ouverts et favorables aux reptiles ;
- Emprise sur des **talus rocheux**, habitat favorable aux reptiles ;
- Emprise sur 6 **arbres isolés**, favorables aux oiseaux en contexte ouvert ;
- Emprise sur un **ruisseau intermittent**, favorables à la biodiversité et aux amphibiens pionniers.

Tableau de synthèse des impacts

	Enjeux		Impacts	
	Niveau	Caractéristiques	Niveau	Description
Zonage du milieu naturel et trame verte et bleue				
Zonage du milieu naturel	Moyen	Dans la ZNIEFF de type II « Rougier de Camarès ». A proximité immédiate de la ZNIEFF de type I « Rougiers de Verrières »	Faible	Surface du projet très réduite par rapport à la ZNIEFF de type II. Site non relié directement à la ZNIEFF de type I
Trame verte et bleue	Moyen	Réservoir de biodiversité des milieux ouverts et semi-ouverts de plaine à préserver à 120 m à l'est En bordure d'un cours d'eau à préserver, corridor de la trame bleue	Moyen	Risque de dégradation du corridor de la trame bleue à préserver
Habitats naturels, flore, zones humides				
Habitats naturels, flore et zones humides	Faible	Prairie améliorée, pâturée ou mixte et sentier pâturé, présence de Vesce de Pannonie, espèce patrimoniale, mais possiblement non spontanée et du Sainfoin cultivé (EEE).	Faible	Risque de dissémination d'EEE
	Faible	Fourré	Faible	Risque de dissémination d'EEE

	Faible	Talus rocheux	Nul	Pas d'emprise potentielle
	Très faible	Culture	Nul	Pas d'emprise potentielle
	Très faible	Bâtiment agricole	Nul	Pas d'emprise potentielle
	Faible	Zone de dépôt	Nul	Pas d'emprise potentielle
	Faible	Arbre isolé	Faible	Risque de suppression
	Faible	Tas de pierre	Nul	Pas d'emprise potentielle
	Faible	Fossé	Nul	Pas d'emprise potentielle
	Faible	Ruisseau intermittent	Nul	Pas d'emprise potentielle
Faune				
Mammifères terrestres	Moyen	36 espèces recensées sur la commune. 14 espèces présentes et potentielles sur le site. 2 patrimoniale dont 1 avérée à enjeu moyen non protégée, le Lapin de garenne	Faible	Risque de mortalité d'individus en phase de travaux. Risque de dérangement
Chiroptères	Faible	6 espèces de chiroptères recensées sur la commune et communes limitrophes. Aire d'étude très ouverte, peu favorable. Pas d'arbre favorable, pas de cavité. Bâti potentiellement favorable à proximité.	Très faible	-

Oiseaux	Moyen	Zone potentiellement favorable en halte migratoire ou hivernage 60 espèces recensées dans la bibliographie à proximité du projet. 19 espèces patrimoniales dont certaines à enjeu fort, le Busard cendré, pouvant nicher sur le site.	Moyen	Risque de mortalité d'individus en phase de travaux. Risque de dérangement Risque de suppression d'habitat de reproduction.
Amphibiens	Moyen	10 espèces recensées sur la commune. Aucune espèce contactée en mars sur le site. 4 espèces pionnières potentielles dont 2 à enjeu moyen, l'Alyte accoucheur et la Rainette méridionale.	Moyen	Risque de mortalité d'individus en phase de travaux. Risque de suppression d'habitat de reproduction ou terrestre.
Reptiles	fort	8 espèces potentielles dont le Lézard ocellé (enjeu très fort) et 3 espèces à enjeu moyen (Coronelle girondine, Lézard catalan et Vipère aspic). Lézard ocellé recensé à proximité.	Moyen	Risque d'emprise sur des habitats favorables. Risque de mortalité d'individus en phase de travaux
Insectes	Faible	81 espèces de lépidoptères rhopalocères recensées sur la commune. Espèces communes et non menacées. 48 espèces d'odonates recensées sur la commune, pas d'habitat favorable. 2 espèces de coléoptères potentielles, pas d'habitat favorable.	Très faible	-

3. MESURES ENVIRONNEMENTALES

3.1. LES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION EN PHASE DE CONSTRUCTION

3.1.1. Mesures d'évitement

ME1 : Redéfinition des caractéristiques du projet en fonction des enjeux écologiques

Afin de diminuer au maximum les impacts du projet sur les milieux naturels, il est recommandé de mettre en place les mesures d'évitement suivantes :

- Préservation du ruisseau temporaire et ses abords, élément constitutif de la trame bleue à préserver, favorable aux amphibiens pionniers ;
- Préservation des talus rocheux, habitat favorable aux reptiles dont potentiellement le Lézard ocellé ;
- Préservation des fourrés, habitat favorable aux oiseaux ;
- Préservation d'un maximum d'arbres isolés, favorables aux oiseaux dans un contexte ouvert.

Il est recommandé d'appliquer un retrait de 20 mètres minimum de la limite du projet par rapport au ruisseau.

ME2 : Redéfinition des caractéristiques du projet : choix des zones de dépôt

La zone de dépôt, stockage du matériel, engins et base vie seront mises en place des secteurs de faible enjeu écologique et validée par un écologue.

Ces zones seront éloignées du ruisseau et des autres zones à enjeu indiquées ci-dessus, de préférence à proximité de la zone bâtie.

3.1.2. Mesures de réduction

MR1 : Respect des périodes sensibles pour la faune

Les petits mammifères, les oisillons dans les nids, les larves d'insectes, les amphibiens et les reptiles peuvent être victimes d'écrasement par les véhicules de chantier. Le bruit et la présence humaine peuvent aussi entraîner le dérangement des oiseaux pendant les nichées et faire échouer la reproduction.

Chaque groupe faunistique possède des périodes de sensibilité qui lui sont propres :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
 Période de reproduction												
 Hibernation												
 Période idéale de début des travaux												
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Mammifères												
Chiroptères												
Oiseaux												
Amphibiens												
Reptiles												
Insectes												

Périodes sensibles pour la faune

Afin de réduire ce risque à un niveau faible, les plus gros travaux préparatoires du site débiteront en dehors de la saison de reproduction des espèces de faune d'intérêt patrimonial, soit donc en dehors de la période comprise entre mi-février et août. Cependant, afin de limiter le risque de destruction de reptiles et d'amphibiens hibernant sur le site, les travaux devront également commencer avant la période d'hibernation, soit avant mi-novembre. Les vibrations des engins sur le site devraient ensuite suffire à les éloigner et à leur permettre de trouver des gîtes hivernaux en dehors de l'emprise du projet.

La période de moindre impact pour le début des travaux s'étend donc de septembre à mi-novembre.

Tout travail de nuit sera autant que possible évité.

MR2 : Balisage préventif et mise en défens des zones sensibles

Les zones évitées à enjeu fort et préservées seront délimitées avant le démarrage du chantier par un écologue à l'aide d'un filet orange de chantier qui devra être entretenu durant toute la durée du chantier.

Tout le linéaire à l'est du projet longeant le ruisseau sera balisé.

MR3 : Respect des zones sensibles et de l'emprise du chantier

Les engins respecteront l'emprise stricte du chantier. Une clôture légère de type agricole pourra être installée en limite de l'emprise dans les zones les plus sensibles pour éviter tout écart de circulation.

MR4 : Procédure de lutte contre les pollutions accidentelles

Les risques de pollution durant le chantier concernent les départs de fines particules, d'hydrocarbures ou d'huiles pouvant s'écouler vers le ruisseau temporaire. Il convient d'être vigilant et prendre des mesures pour éviter ces pollutions tels qu'interdire l'accès aux zones identifiées, le dépotage et les ravitaillements à proximité. En cas de pollution accidentelle, utilisation d'un kit anti-pollution sera envisagée.

La création de dispositifs de protection, avec zone tampon et digue filtrante type « botte de paille » et géotextile ou similaire pour filtrer les écoulements et retenir les sédiments provoqués par le chantier seront réalisés lors de travaux situés à proximité du cours d'eau.

MR5 : Gestion des espèces exotiques envahissantes

Afin de limiter la dispersion des espèces exotiques envahissantes, les mouvements de terre seront limités, en réutilisant au mieux les matériaux issus du site. Les apports provenant éventuellement de

l'extérieur devront être non pollués et pauvres en substances nutritives; aucune terre végétale ne proviendra de l'extérieur du site. Les matériaux excédentaires seront stockés sur la commune de Rebourguil, sur une plateforme appartenant à la commune et utilisée actuellement pour stationner des remorques de PL. Afin de limiter le développement d'EEE, la terre stockée sera engazonnée. Les transports de terre seront recouverts d'une bâche afin d'éviter la perte lors d'éventuels transports.

Le matériel de chantier sera nettoyé (roues, godets) avant son arrivée sur le chantier afin d'éviter d'éventuels apports de graines ou fragments de racines provenant d'un autre chantier.

En outre, cet itinéraire fera l'objet d'un entretien spécifique et différencié comme par exemple la fauche raisonnée (Couper la végétation à 10 cm lors des fauches d'entretien (bords de routes, berges, etc.). Il tiendra notamment compte des éventuelles EEE présentes qui seront traitées en phase avec les orientations du Plan d'intervention végétal du Département.

Une surveillance des secteurs sensibles sera mise en place sur plusieurs années pour identifier tout nouveau départ d'espèce invasive et une intervention rapide sera effectuée en cas de nouvelles populations, d'extensions ou de repousses.

Une surveillance visuelle par des personnes compétentes est en cours de mise en place (projet de convention CEN sur le sujet des EEE à venir).

3.2. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

MA 1 : Suivi du chantier par un écologue

Le chantier sera suivi par un ou plusieurs écologues afin de contrôler entre autres le respect des périodes sensibles pour la faune ainsi que celui des mises en défens. Ce suivi permettra également d'optimiser la mise en œuvre des mesures, de vérifier qu'elles sont bien respectées et d'intervenir rapidement en cas d'impact.

Des passages d'écologues en période de reproduction des amphibiens seront réalisés afin d'adapter les mesures environnementales si nécessaire (pose d'un filet de protection, déplacement d'individus..).

4. ANNEXES

4.1. RELEVES FAUNISTIQUES

➤ Mammifères

Espèces	26/03/2026	17/04/2026	Total général
Blaireau européen	2		2
Chevreuil européen	2		2
Lapin de garenne	1		1
Lièvre d'Europe		1	1
Renard roux	2		2
Total général	7	1	8

➤ Oiseaux

Espèces	26/03/2026	17/04/2026	Total général
Alouette des champs	3	4	7
Alouette lulu		3	3
Bergeronnette grise	1	1	2
Bergeronnette printanière		2	2
Bruant proyer	2	3	5
Busard Saint-Martin	1	1	2
Buse variable	1	1	2
Corneille noire	1	1	2
Etourneau sansonnet		1	1
Faucon crécerelle		1	1
Fauvette grisette		1	1
Hirondelle rustique		3	3
Linotte mélodieuse	1	1	2
Merle noir	1		1
Milan noir	3	1	4
Milan royal		2	2
Moineau domestique	1	1	2
Pigeon biset		1	1
Pigeon ramier	1	1	2
Pipit farlouse	1	2	3
Pouillot fitis		1	1

Rossignol philomèle		1	1
Tarier des prés		1	1
Tarier pâtre		2	2
Tourterelle turque		1	1
Total général	17	37	54

Étiquettes de lignes	IPA_01	IPA_02	IPA_03	IPA_04	Total général
Alouette des champs	1	1	1	1	4
Alouette lulu	1			2	3
Bergeronnette grise	1				1
Bergeronnette printanière	1	1			2
Bruant proyer			1	1	2
Corneille noire			1		1
Etourneau sansonnet			1		1
Faucon crécerelle				1	1
Fauvette grisette				1	1
Hirondelle rustique	1	1	1		3
Linotte mélodieuse				1	1
Milan noir				1	1
Milan royal				1	1
Moineau domestique	1				1
Pigeon biset	1				1
Pigeon ramier	1				1
Pipit farlouse	1			1	2
Pouillot fitis			1		1
Rossignol philomèle				1	1
Tarier des prés				1	1
Tarier pâtre		1	1		2
Tourterelle turque	1				1
Total général	10	4	7	12	33